

LA FAMILLE DE LONGUEUIL.



Cette famille a produit tant d'hommes éminents, a joué un rôle si brillant et porté si loin la gloire de la Nouvelle-France, que, ne fût-elle pas alliée à celle du Chevalier Benoist, le moins que nous puissions faire, c'est de lui consacrer ici une large place. Afin de ne pas interrompre la filiation, après avoir fait connaître le chef de cette famille et les enfants qui en sont sortis, nous allons donner la suite des Barons qui se sont succédés de génération en génération, jusqu'à nos jours.

I^o CHARLES LEMOYNE DE LONGUEUIL.

Le chef de cette illustre famille fut l'immortel Charles LeMoyne, originaire de Normandie et natif de Dieppe, où il comptait de nombreux parents. Il était fils de Pierre LeMoyne et de Judith Duchesne. Il reçut le jour sur la Paroisse de St. Rémi et fut baptisé le 2 Août 1626. Témoin du départ journalier de ses compatriotes pour la Nouvelle-France, il se sentit pressé du désir d'y passer lui-même. Il n'avait encore que quinze ans, lorsqu'il effectua ce voyage en 1641, de concert avec son oncle, Mr Duchesne. Après avoir passé quatre ans au milieu de la nation huronne et acquis une connaissance suffisante de la langue, il vint se fixer à Villemarie, où le besoin d'un interprète capable se faisait depuis longtemps sentir. C'est en cette qualité qu'il rendit des services signalés à la Colo-

nie. Mais, aussi brave qu'intelligent, Mr LeMoyne voyait avec peine les incursions des sauvages Iroquois et brûlait du désir d'aller les combattre. L'occasion de montrer son courage ne tarda pas à se présenter. En 1648, alors qu'il n'était encore que dans sa vingt-deuxième année, ces barbares, sous prétexte de parlementer, mais en réalité dans le but de surprendre les colons, s'étaient approchés du fort; reconnaissant leur perfidie, Mr LeMoyne s'avance vers eux, les couche en joue et contraint deux d'entr'eux à marcher devant lui, après les avoir constitués prisonniers. Quelques semaines plus tard, deux autres Iroquois également mal intentionnés, s'étaient avancés au milieu du fleuve avec leurs embarcations. Aussitôt Mr LeMoyne se met à leur poursuite et les saisit l'un après l'autre. Un pareil courage ne pouvait manquer d'en imposer à ces barbares. C'est, en effet, ce qui arriva : pendant quelque temps, les Iroquois n'osèrent plus se montrer. Profitant alors de la sécurité qui régnait à Villemarie, et à laquelle sa présence contribuait pour beaucoup, Mr LeMoyne commença à faire des défrichements sur les terres qui lui avaient été concédées.

Il était occupé à ces travaux depuis trois ans, lorsqu'il lui fallut de nouveau prendre les armes. Les Iroquois venaient de faire irruption dans la Colonie et de s'emparer d'un colon et de sa femme, pendant qu'ils étaient aux champs. Sans songer un instant au danger que court sa propre existence, et n'écoutant que son indignation, Mr LeMoyne se précipite sur eux. Ils étaient au nombre de quarante, et il était seul. Comprenant qu'il lui était impossible de lutter seul contre tous, il bat en retraite, mais en se défendant si bien que ses ennemis ne peuvent s'emparer de sa personne. Cette affaire avait lieu le 6 Mai 1651. Le 18 du mois suivant, étant revenus en plus grand nombre, les Iroquois profitent du moment où les colons revenaient de la messe, pour se jeter sur eux. A l'instant Mr LeMoyne est appelé pour aller les repousser. Les laissant d'abord faire imprudemment leurs décharges, l'intrépide guerrier

se met ensuite à tirer à son tour, et, aidé de ses hommes, abat un si grand nombre de ces barbares, que ceux-ci, se voyant décimés de toutes parts, prennent honteusement la fuite, sans oser même emporter leurs morts. C'est à la suite de cette mémorable action que Mr LeMoyne, dont la valeur était de plus en plus appréciée, fut pourvu de la place de Garde-Magasin. Trois ans après, ayant été gratifié par Mr de Maisonneuve d'une somme de quatre cents livres, il en profita pour reprendre ses défrichements, ne dédaignant pas de mettre lui-même la main à la charrue. Mr LeMoyne avait alors atteint sa vingt-huitième année ; déjà il était couvert de gloire et propriétaire d'une riche concession. Il pensa que le moment était venu pour lui de s'établir. La paix qu'il avait négociée et conclue, l'année précédente, avec les Iroquois, en lui donnant une nouvelle importance dans la Colonie, le mettait à même de frapper aux meilleures portes. Il y avait alors à Villemarie une jeune personne aussi distinguée par sa vertu, que remarquable par ses grâces extérieures. C'est sur elle que tomba son choix. Il nous faut faire un peu connaître cette personne.

Melle Catherine Primot, tel était son nom, était née à St Denis-le-Petit, au Diocèse de Rouen, de Guillaume Thierry et d'Elizabeth Messier. Mr Antoine Primot et Martine Messier, son épouse, n'ayant point d'enfants, l'avaient demandée à ses parents en 1642, au moment de passer dans la Nouvelle-France, s'engageant à élever cette nièce comme leur propre fille et à la faire leur héritière. " Catherine n'avait alors qu'un an, rapporte l'auteur de " *l'Histoire de la Colonie française* ; et comme Monsieur et " Madame Primot prirent le plus grand soin de l'éducation de cette enfant, ayant pour elle une affection de " père et de mère, elle fut considérée dans la Colonie " comme leur propre fille et appelée de leur nom. Ayant " remarqué les heureuses dispositions de cette enfant, " Mme Primot s'était plus particulièrement appliquée à " former son esprit et son cœur. Elle eut la joie de voir

“ ses efforts couronnés de succès. Dès l'âge de quatorze
“ ans, Catherine annonçait ce qu'elle serait un jour : une
“ mère de famille accomplie et un modèle achevé de vertu
“ pour toute la Colonie.” C'est ce qui avait frappé Mr Le-
Moyne, qui, plus d'une fois, avait eu occasion d'admirer
sa rare modestie, unie à une grande droiture d'esprit et à
une tendre piété. Il en fit donc la demande à ses parents.
Ceux-ci, jugeant qu'ils ne pourraient jamais rencontrer
un gendre ni plus sage ni plus chrétien, accédèrent à ses
propositions. Les conventions de mariage furent faites au
fort de Villemarie, en présence du Gouverneur et de plu-
sieurs notables qui les signèrent. Peu après, le 28 Mai
1654, ce mariage fut béni avec la plus grande solennité.
A cette occasion, et pour montrer aux époux le vif intérêt
qu'il leur portait, Mr de Maisonneuve donna à Mr LeMoyne
une propriété située à la Pointe St Charles. Il lui accorda,
en outre, 90 arpents de terre, dans l'Ile de Montréal, sans
parler de l'arpent sur lequel Mr LeMoyne avait déjà fait
construire une maison, près de l'Hôpital.

Un an s'était à peine écoulé depuis cet heureux mariage,
lorsque les Iroquois, cette nation toujours remuante et
cruelle, rompirent la paix. Dans le but d'attirer les
colons, ils s'étaient réunis en grand nombre sur la rive
opposée du fleuve. Voyant que personne ne venait, deux
d'entr'eux se détachèrent des autres et s'avancèrent en
canot au milieu du fleuve, semblant vouloir se diriger du
côté du fort. Sans perdre un moment, Mr LeMoyne s'é-
lança dans un petit canot d'écorce, au fond duquel il avait
caché deux pistolets. Il laisse approcher les Iroquois, et,
dès qu'ils sont à portée, il fond sur eux, et, à l'aide des
mousquetaires en embuscade le long du fleuve, il les fait
prisonniers. Le surlendemain, comme on ne voulait pas
leur rendre la liberté, à moins que les prisonniers français
ne fussent relâchés à leur tour, les Iroquois, montant tous
sur leurs canots, traversent le fleuve en plein midi, à la
vue de tout le monde, et menacent d'en venir aux dernières
extrémités, si on ne leur remet leurs captifs. Le péril était

grand. C'est alors qu'on vit de quoi était capable Mr LeMoyne et de quel secours il était pour la Colonie. Sans s'émouvoir, il accourt avec ses hommes sur le rivage, et, assisté du Major Closse, au moment où les barbares allaient mettre pied à terre, il fait sur eux, avec tant de prestesse et d'habileté, une décharge de mousqueterie, que, saisis de terreur, les Iroquois se hâtent de prendre le large, laissant quatre des leurs aux mains des Français. Arrêtés par ce coup de vigueur, les barbares s'empressent de rendre les prisonniers et de faire la paix. Mais, non plus que celle des années précédentes, cette paix ne devait pas avoir une longue durée. Cinq ans après, résolus cette fois à en finir avec les Français et à ensevelir la Colonie sous ses ruines, les Iroquois mirent en marche une grande armée. C'est alors que le brave Dollar Desormaux, avec ses 26 compagnons, se dévoua pour sauver le pays. Mr LeMoyne s'était offert pour être de la partie ; heureusement pour la Colonie, son offre ne fut pas acceptée. C'est à la suite de ce glorieux événement qui rappelle le combat des Thermopyles, que Mr LeMoyne fut élu pour remplir la place de Marguillier. Deux ans après, il fut élevé à la charge de Procureur du Roi, par Mr de Mézy, alors Gouverneur Général.

Il y avait deux ans qu'il remplissait ces fonctions, lorsque survint un événement qui faillit plonger dans le deuil toute la Colonie. Au mois de Juillet 1665, étant allé à la chasse du côté de Ste Thérèse, Mr LeMoyne fut surpris et attaqué tout à coup par une bande d'Iroquois, au moment où il était seul. Ces barbares, qui avaient eu occasion de l'entendre comme interprète dans tant de Conseils et qui si souvent avaient éprouvé la force de son bras, l'eurent bientôt reconnu. Ils lui crièrent donc de se rendre. Pour toute réponse, Mr LeMoyne les couche en joue. Déjà les Iroquois commençaient à reculer, lorsque les plus jeunes, encouragés par les vieillards qui leur reprochaient leur lâcheté, reviennent de nouveau à la charge. Bientôt il est investi et sur le point d'être saisi. Voyant qu'il lui était impossible d'échapper de leurs mains,

il veut au moins vendre chèrement sa vie. Il s'apprêtait à faire feu de nouveau sur eux, lorsque, son pied s'accrochant à une racine d'arbre, il fait un faux pas. A l'instant les Iroquois le serrent, l'enveloppent. Il est prisonnier. Grande fut la douleur des colons à cette triste nouvelle. De toutes parts on adresse des vœux au Ciel pour sa délivrance et son prompt retour. Sa pieuse et inconsolable épouse surtout ne cesse d'implorer le secours de Dieu. Ces prières ne furent pas vaines. Au lieu de le brûler, selon leur coutume barbare, les Iroquois l'emmenèrent dans leur pays. "Tu peux me faire mourir," leur avait dit le fier captif; mais ma mort sera rigoureusement vengée. Il viendra quantité de soldats français qui brûleront tes villages : déjà ils arrivent à Québec; "j'en ai des assurances certaines." Surpris d'un langage aussi hardi, en même temps que subjugués par l'ascendant des belles qualités de Mr LeMoyne, ces barbares ne conçurent plus que de l'admiration pour sa personne, et se décidèrent à le rendre à la liberté, ce qu'ils firent, en effet, trois mois après.

De retour parmi les siens, Mr LeMoyne ne profita de sa liberté que pour mieux défendre son pays. Mr de Courcelles, alors Gouverneur Général, ayant résolu d'aller porter la guerre dans les cantons iroquois, l'intrépide guerrier l'accompagna dans cette expédition. C'était au mois de Janvier 1666. Il suivit également Mr de Tracy, envoyé comme Vice Roi, dans la campagne qu'il entreprit dans l'automne de la même année contre les Agniers. Il commandait les colons de Villemarie. Au retour de cette pénible mais glorieuse expédition qui força les tribus sauvages à enfouir leur hache de guerre, Mr LeMoyne s'offrit encore pour escorter l'Aumônier des troupes au fort St^e Anne. Plusieurs soldats étaient malades et réclamaient les secours de la religion. C'en fut assez pour encourager cet homme de cœur à braver des périls que de moins dévoués et de moins résolus que lui n'osaient affronter.

C'est en vue de reconnaître et de récompenser de si longs et si nombreux services, que Louis XIV, toujours grand, toujours magnanime, accorda à Mr LeMoyne, en 1668, des lettres de noblesse, en le qualifiant de Sieur de Longueuil, du nom d'une de ses terres, appelée d'abord la Petite Cité. Ces lettres sont ainsi conçues : “ Comme
“ nous sommes informés des bonnes actions que font
“ journallement les peuples du Canada, soit en réduisant
“ ou disciplinant les Sauvages, soit en se défendant contre
“ leurs fréquentes insultes, Nous avons estimé qu'il était
“ de notre justice de distinguer par des récompenses
“ d'honneur ceux qui se sont le plus signalés. A ces
“ causes, et désirant traiter favorablement notre cher et
“ bien-aimé Charles LeMoyne, Sieur de Longueuil, pour
“ le bon et louable rapport qui nous a été fait des belles
“ actions qu'il a faites : de notre grâce spéciale, pleine
“ puissance et autorité royale, nous avons annobli, et par
“ ces présentes, signées de notre main, ennoblissons et
“ décorons du titre de noblesse le dit Charles LeMoyne,
“ ensemble sa femme et ses enfants nés et à naître.”

Afin de soutenir son rang et assurer à ses enfants, dont le nombre augmentait chaque année, une position convenable, Mr de Longueuil, c'est ainsi que nous l'appellerons désormais, fit l'année suivante, l'acquisition d'une propriété située au-dessus du Sault St Louis, sur laquelle son premier maître, Mr de la Salle, avait déjà commencé des bâtiments. Il était occupé à mettre cette nouvelle terre en valeur, lorsque, pour en imposer aux Iroquois et leur montrer que, quand il le voudrait, il pourrait mettre tout à feu et à sang dans leur pays, Mr de Courcelles se détermina à faire un grand voyage à travers les terres habitées par les Sauvages. En qualité d'interprète et comme gentilhomme, Mr de Longueuil fut invité à l'accompagner, de concert avec les Gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières. C'est au retour de ce voyage que l'Intendant Talon, qu'on peut appeler à bon droit le Colbert du Canada, par l'impulsion qu'il donna à

toutes les entreprises et la sage administration dont il fit preuve dans toutes les affaires, fit don à Mr de Longueuil de toutes les terres non concédées sur le bord du fleuve, à partir de Varennes jusqu'à Laprairie. Aux yeux de cet homme d'état, juste appréciateur du mérite, ce n'était encore là qu'une faible récompense pour tous les services qu'avait rendus Mr de Longueuil. Quatre ans plus tard, en 1676, un autre Intendant, Mr Duchesneau, voulant lui témoigner de plus en plus la satisfaction qu'éprouvait le Roi pour sa noble conduite, réunit toutes ces concessions en un seul Fief, qui retint le nom de Longueuil, titre qui devait passer à l'aîné de la famille. L'année d'après, il reçut encore une nouvelle gratification de terre, sur la rive droite du fleuve, de deux lieues de front sur trois de profondeur, qu'il appela du nom de Châteauguay, qu'elle porte encore. De leur côté, les Seigneurs de l'Île de Montréal, voulant perpétuer à jamais le souvenir d'un homme auquel la Colonie était si redevable, eurent soin, en donnant un nom aux rues de Villemarie, d'imposer celui de Mr de Longueuil à la rue parallèle à celle de St Gabriel, rue qui s'appelle encore aujourd'hui la rue *St. Charles*. C'était là, remarque judicieusement le Commandeur Viger, récompenser noblement un noble serviteur.

Dévoué à la religion et au pays, Mr de Longueuil ne l'était pas moins à sa famille. Sans parler, en effet, de Jacques LeMoyne, son frère, qu'on retrouve en 1663 Caporal dans la milice de la *St^e Famille*, puis Juge de police, et auquel il s'intéressa toujours si vivement, ainsi qu'à Jeanne LeMoyne, sa sœur, laquelle, ayant épousé Mr Jacques LeBer, devint ainsi la grand'mère de Madame Benoist, ce digne chef de famille ne négligea rien pour former le cœur de ses enfants à la vertu et leur inspirer des sentiments d'honneur et de générosité. Ce qui reste à dire de ces nobles rejetons prouvera si ses efforts furent couronnés de succès. Dès 1683, prévoyant les services que rendraient à la Colonie des enfants élevés par un tel père,

dont les exemples étaient autant de leçons, Mr de la Barre, alors Gouverneur Général, en vue de les attacher de plus en plus au service du Roi, songea à solliciter pour Mr de Longueuil la place de Gouverneur de Montréal, vacante par la mort de Mr Perrot. Profitant donc du service qu'il venait de rendre au pays, en concluant la paix avec les Iroquois, il en écrivit en ces termes à la Cour : “ Mr “ LeMoyne a rendu de grands services au pays ; mais “ celui qu'il vient de rendre au mois de Juillet dernier, “ en négociant la paix avec les Iroquois, est si considé- “ rable, qu'il est à propos, pour l'encourager à l'avenir, où “ il nous peut encore mieux servir, que vous lui accor- “ diez cette gratification. Il est Capitaine pour la ville de “ Montréal, et a plus fait la guerre contre les Iroquois “ qu'aucun officier qui soit en Canada. Je vous envoie, “ pour porter mes dépêches, son fils d'Iberville, jeune “ homme qui entend fort bien la mer, sait cette rivière ad- “ mirablement, a amené et ramené déjà plusieurs navires “ en France, vous suppliant de le faire Enseigne de marine. “ Il pourra fort bien servir, et il est avantageux que vous “ ayez dans ce Corps des gens qui connaissent parfaite- “ ment ce pays, outre que son père, qui vous en resterait “ infiniment redevable, se croira plus obligé encore de “ bien servir le Roi dans les occasions qui s'en présentent “ journellement, à cause des Iroquois.”

Cette demande, toute convenable qu'elle fût, demeura sans effet. Mr de Longueuil avait atteint le terme de sa longue carrière. Après 44 ans d'une vie généreusement employée à la défense du pays et au soutien de la religion, Mr Charles LeMoyne, Sieur de Longueuil et de Château-guay, mourut à Villemarie en 1683 et fut inhumé dans l'Eglise Paroissiale, devant de six ans, dans la tombe, sa vertueuse épouse, qui décéda en 1691. Il laissait, pour lui survivre et porter bien haut le nom de Longueuil, 14 enfants, dont 7 ont illustré le Canada par l'éclat de leur héroïsme guerrier, et se sont acquis une réputation européenne. Trois d'entr'eux sont morts dans les combats ;

quatre sont devenus Gouverneurs de villes ou de provinces. Où trouver une famille qui ait produit tant d'hommes remarquables ? C'est cette belle génération qu'il s'agit à présent de faire connaître. Voici le nom de ces illustres enfants, tous dignes de passer à la postérité : Charles, Sieur de Longueuil ; Jacques, Sieur de St Hélène ; Pierre, Sieur d'Iberville ; Paul, Sieur de Maricourt ; François, Sieur de Bienville 1^{er} ; Joseph, Sieur de Sérigny ; Louis, Sieur de Châteauguay 1^{er} ; Jean-Baptiste, Sieur de Bienville II^e ; Antoine, Sieur de Châteauguay II^e ; François-Marie, Catherine-Jeanne, Marie-Anne, Gabriel, et un autre ondoyé et mort le même jour. Un mot sur chacun d'eux, en réservant pour la fin celui qui continue la lignée.

JACQUES LEMOYNE, SIEUR DE ST. HÉLÈNE. — M^r Jacques LeMoyne, appelé de St Hélène du nom de l'Ile en face de Montréal, était le second fils de M^r de Longueuil. Il reçut le jour à Villemarie, le 16 Avril 1659. Ayant embrassé de bonne heure la carrière militaire, il devint un des plus célèbres guerriers de son temps et eut l'incomparable gloire de former au métier des armes son frère d'Iberville, le Jean Bart du Canada. Déjà M^r de St Hélène avait donné des preuves nombreuses de sa valeur en différentes occasions, lorsqu'en 1684 il épousa à Villemarie, le 7 Février, M^{lle} Jeanne du Fresnoy Carion, fille de M^r Philippe de Carion du Fresnoy, Lieutenant de Compagnie au régiment de l'Estrade, auquel les Seigneurs de Montréal avaient accordé un Fief, en 1671, dans l'Ile de Montréal, et de Dame Pétronille des Heures. M^{lle} du Fresnoy était alors orpheline de père et de mère, et n'avait pas encore 12 ans révolus, tandis que M^r de St Hélène était déjà dans la 25^e année. Il fallait une dispense d'âge. On en fit donc la demande à M^{sr} de Laval, qui l'accorda le 12 Janvier 1684, moyennant certaines conditions. Voici la lettre du Prélat, qui mérite d'être conservée : “ M^r de St Hélène est “ fort propre à faire des voyages de terre en diligence, “ aussi bien que par eau. Je croyais qu'il devait se repo- “ ser ici quelques jours, et voilà qu'il nous avertit qu'il

“ doit partir. Il n’y a personne qui ne doive prendre part
“ à la bonne fortune que la bonne Providence de Dieu, à
“ ce qu’il y a tout lieu de croire, lui envoie, lorsqu’on
“ regarde comme une récompense la fidélité, ainsi qu’on
“ m’en assure, qu’il a toujours eue de ne point abuser de
“ la traite des boissons aux Sauvages, et d’en user avec
“ crainte de Dieu, ce qui fait que j’ai de la joie de pou-
“ voir contribuer pour ma part en quelque chose à l’heu-
“ reux établissement que je lui souhaite et que j’espère,
“ s’il continue à vivre dans la crainte du Seigneur. Ainsi,
“ vous pouvez faire marier Mr de St Hélène, quand lui et
“ sa famille le jugeront à propos, lui accordant les dis-
“ penses nécessaires.” Cette lettre était adressée à Mr
Dollier de Casson, Supérieur du Séminaire de Villemarie,
et témoigne tout à la fois de la haute estime que le pieux
Evêque avait pour Mr de St Hélène, et de l’intérêt qu’il
portait à son bonheur. Un mois après la réception de cette
lettre, eut lieu la célébration du mariage. Tout ce qui se
rapporte à ces hommes, dont le nom est historique, ayant
de la valeur, nous reproduisons volontiers l’acte de ce
mariage. Le voici : “ Le 7 Février de l’an 1684, a été
“ solennisé le mariage entre Jacques LeMoyne de St
“ Hélène, fils de Messire Charles LeMoyne, écuyer, Sieur
“ de Longueuil, et de Dame Catherine Primot, d’une
“ part, et Demoiselle Jeanne du Fresnoy Carion, fille de
“ Philippe du Fresnoy Carion, en son vivant Lieutenant
“ d’une Compagnie du régiment de Carignan Salières, et
“ de Dame Pétronille des Heures, d’autre part, deux bans
“ ayant été publiés auparavant, avec dispense du troisième
“ et celle d’âge, adressée par M^{sr} l’Evêque à Mr F. Dollier
“ de Casson, son Grand Vicaire, en présence des père et
“ mère du dit époux, de Mr Charles LeMoyne de Lon-
“ gueuil, son frère ; de Mr Jacques LeBer, ancien Mar-
“ guillier, tuteur de la dite épouse ; de Mr Louis LeBer,
“ Sieur de St Paul ; de Mr Jean LeBer, Sieur Duchesne ;
“ de Mr Antoine Forestier et de plusieurs autres parents
“ et amis qui ont signé avec nous. (Signé), Jeanne

“ Dufresnoy, Jacques LeMoyné, Sieur de St Hélène, etc.,
 “ E. GUYETTE, Ptre.”

Ce mariage, qui commençait sous de si heureux auspices et qui semblait promettre de si longues années, vit bientôt le deuil l'envelopper d'un crêpe funèbre. Au mois d'Octobre 1690, l'Amiral Phipps étant venu assiéger Québec, Mr de St Hélène, dont le nom était dans toutes les bouches, fut choisi pour aller le combattre. Déjà les troupes ennemies avaient opéré leur descente sur le bord de la rivière St Charles, et, pour permettre à la flotte d'approcher, 1,300 hommes, sous les ordres du Major Walley, s'avançaient du côté de Beauport. Pendant ce temps, et sans attendre que le Major eût atteint les hauteurs de Québec, l'Amiral avait fait avancer sa flotte et commencé à bombarder la ville. Cette attaque, mal calculée, devait finir par un désastre et une retraite honteuse. Cependant, Walley, qui ne pouvait croire à un dénouement si tragique ou qui, peut-être, voulait ramener la victoire de son côté, s'obstinait à vouloir forcer le passage de la rivière St Charles. C'est alors que Mr de St Hélène, avec ses 200 volontaires, barrant le chemin à ces 1,300 hommes, les arrête et les force à prendre la fuite. A ce moment, le vaillant guerrier tombe mortellement blessé. Il est emporté à l'Hôtel-Dieu, et meurt six semaines après. Cette mort inopinée plongea dans la consternation toute la Nouvelle-France “ Mr de St Hélène, rapporte le Père Charlevoix, “ fut regretté de toute la Colonie, qui perdait en lui “ un des plus aimables cavaliers et un des plus braves “ hommes qu'elle ait jamais eus. Les Sauvages d'Onontagué, qui affectionnaient d'une manière particulière la “ brave famille LeMoyné, et qui l'avaient adoptée, en- “ voyèrent, suivant un usage de leur nation, un collier de “ porcelaine pour pleurer la mort de St Hélène. Ils firent “ accompagner celui qu'ils nommèrent pour cette céré- “ monie par deux femmes du village de la Montagne, “ qu'ils retenaient prisonnières, et auxquelles ils rendirent “ la liberté en cette occasion ”

De son mariage avec M^{lle} du Fresnoy, M^r de St Hélène laissa trois enfants, deux filles et un fils : Marie-Jeanne, née à Villemarie au mois de Novembre 1688 ; Jacques, né le 26 Janvier 1690, et Agathe qui ne vint au monde qu'après la mort de son père, et qui fut baptisée le 28 Mars 1691. Devenu grand, Jacques, suivant l'ouvrage : *Les Ursulines de Québec*, épousa M^{lle} Elizabeth des Prés, sœur des Dames de Chavigny, de la Chevrotière, de la Mothe Cadillac et Damours. De son côté, la veuve de M^r de St Hélène se remariait à Villemarie, le 13 Décembre 1691, avec M^r Joseph de Monic, Capitaine d'une Compagnie du détachement de la marine, et Major des troupes.

PIERRE LEMOYNE, SIEUR D'IBERVILLE.—M^r Pierre LeMoyne, Sieur d'Iberville, troisième fils de M^r de Longueuil, était né à Villemarie, le 16 Juillet 1661. Il n'avait encore que 14 ans lorsqu'il monta, comme Garde Marine, sur les vaisseaux du Roi, pour y commencer son apprentissage d'homme de mer.

Peu d'hommes, tant de l'Ancien Monde que du Nouveau, fournirent une plus brillante carrière que ce héros, surnommé à juste titre *le brave des braves*. La Nouvelle-Angleterre, l'Acadie, l'Île de Terre-Neuve, la Baie d'Hudson et les solitudes inconnues qu'arrose le Mississipi, furent tour à tour le théâtre de ses exploits. Rien n'était à l'épreuve de son audace, surtout sur mer, où il lutta maintes fois et toujours victorieusement contre des forces supérieures. Pour raconter tout ce que cet homme célèbre entreprit à la gloire de son pays, il faudrait, non une courte notice, mais un livre entier.

En 1692, les Anglais ayant relevé de ses ruines, dans la baie de Fundy, Pemaquid, et mis ainsi l'Acadie en péril, M^r d'Iberville fut chargé d'attaquer cette forteresse. Parti de Rochefort avec trois vaisseaux, il parut devant la place et l'emporta de vive force, après avoir détruit ou mis en fuite les vaisseaux anglais, en croisière dans la rivière St Jean. Cette affaire avait lieu en 1696. Peu après, afin d'enlever aux Anglais les pêcheries de Terre-Neuve, M^r

d'Iberville, revenant sur ses pas, marcha sur St Jean, à la tête de 125 Canadiens. En quelques heures la garnison fut culbutée, les forts pris et rasés. Poursuivant ensuite le cours de ses glorieux exploits, il employa une partie de l'hiver à soumettre le reste du pays. Tous les établissements anglais, à l'exception d'un seul, tombèrent en son pouvoir. Parlant de cette expédition hardie et presque incroyable, Bacqueville de la Potherie dit : " C'est une chose admirable que 120 Canadiens se soient rendus maîtres d'une si grande étendue de pays dans la saison la plus rigoureuse qu'on puisse imaginer. Le froid, la pluie, la neige, la faim et la soif devaient être autant d'obstacles." Mr d'Iberville se disposait à aller attaquer Bonneville, la seule place qui tint encore, lorsqu'un ordre de la Cour lui enjoignit de prendre le commandement d'une escadre que lui amenait son frère de Sérigny, et d'aller faire la conquête de la Baie d'Hudson.

Déjà le vaillant guerrier avait fait une campagne, en 1682, dans cette immense contrée. S'y étant rendu par terre, il avait eu l'audace d'attaquer, avec deux canots d'écorce, montés par 11 Canadiens, un vaisseau anglais de 12 canons et de 30 hommes d'équipage, et l'avait enlevé à l'abordage. L'année précédente, dans l'attaque des forts Monsonis, Rupert et Ste Anne, il avait rappelé, par son courage et son sang-froid, le beau fait d'armes d'Alexandre le grand. S'étant jeté l'épée à la main dans une redoute, il fut tout à coup séparé des siens et assailli par une multitude d'ennemis. Une lutte corps à corps s'engagea, et Mr d'Iberville tint bon jusqu'à ce qu'il soit secouru par les Français. De 1688 à 1694, chaque année il était retourné à la Baie d'Hudson, et toujours, après avoir pris plusieurs vaisseaux anglais, était revenu à Québec chargé de richesses. En 1697, lorsqu'il fut mis à la tête de l'escadre dont on vient de parler, Mr d'Iberville se trouvait devant le fort Nelson, quand parurent trois vaisseaux anglais : le *Hampshire*, de 52 canons et de 230 hommes d'équipage, le *Dehring*, de 31, et l'*Hudson Bay*,

de trente-deux. En ce moment, Mr d'Iberville était seul avec le *Pélican*, deux de ses vaisseaux ayant été séparés par les glaces, et, de plus, bon nombre de ses hommes étaient malades. Sansse déconcerter, l'intrépide marin fait pointer ses canons, aborde vergue à vergue le gros vaisseau anglais et le fait sombrer. Se précipitant ensuite sur le second, il le force à amener son pavillon, puis se met à la poursuite du troisième. Une fois ses terribles adversaires terrassés, Mr d'Iberville, avec ses deux vaisseaux qui l'avaient rejoint, attaque le fort, qui, perdant tout espoir d'être secouru, finit par se rendre. Ainsi la Baie d'Hudson, grâce à son indomptable courage, passa aux mains de la France.

Ce n'était pas là le dernier trophée dont il devait l'enrichir. A son retour de la Baie d'Hudson, cet habile navigateur avait proposé à la Cour de reprendre le projet formé sur la Louisiane. Ce dessein ayant été agréé, Mr d'Iberville s'embarqua à Rochefort, au mois de Septembre 1698, avec deux de ses frères, et, après avoir été obligé de relâcher à Brest, arriva à St Domingue en Décembre. Après un séjour de quelques semaines dans cette île, il cingla vers la Floride, qu'il découvrit le 27 Janvier 1699, et poussa jusqu'à la Baie de Mobile. Ayant mis de nouveau à la voile, après de longues et infatigables recherches, il trouva enfin l'embouchure du Mississippi, que l'infortuné de la Salle n'avait pu découvrir. Ses souhaits les plus chers étaient exaucés. Incontinent il repasse en France, après avoir fait élever un fort à la Baie de Biloxi, entre le Mississippi et Mobile, et en avoir donné le commandement à un de ses Lieutenants. S'étant embarqué de nouveau, il arriva à Biloxi au mois de Janvier 1700, avec une Colonie canadienne, fit fortifier certaines positions et commencer des défrichements, ainsi que des habitations. Après avoir remonté le cours du Mississippi et exploré lui-même le pays en tous sens, avoir noté ses productions, le chiffre de ses habitants, Mr d'Iberville alla rendre compte à la Cour de toutes ses décou-

vertes, laissant la nouvelle Colonie aux soins de Bienville, son frère.

C'est dans cette nouvelle entrevue avec les Ministres qu'il proposa au Cabinet de Versailles de chasser les Anglais d'Amérique. Ce projet ayant reçu l'approbation du Roi, Mr d'Iberville fit voile pour les Antilles, où il arriva en 1706. N'ayant pu surprendre la Barbade, il se rejeta sur l'île de Nièvres qu'il enleva. Il y prit trente navires chargés de marchandises, fit prisonniers tous les habitants, plus de sept mille nègre et le Gouverneur lui-même. Après ce brillant exploit qui fut le dernier, l'infatigable navigateur remit à la voile pour aller ravager les Colonies anglaises, depuis la Caroline jusqu'au Massachusetts. Déjà il avait atteint la Havane, prêt à fondre sur la flotte de la Virginie, lorsque la mort vint le surprendre. Mr Benard de la Harpe, qui servait alors en Louisiane, rend ainsi compte de cette dernière expédition et de la mort de Mr d'Iberville : " Le 19 Octobre 1706. Mr de Châteauguay
 " arriva de la Havane avec son brigantin. Il rapporta que
 " Mr d'Iberville avait fait un armement en France de dix
 " vaisseaux, trois frégates et trois flûtes, dans le dessein de
 " prendre la Jamaïque ; qu'il avait fortifié son escadre à la
 " Martinique de près de deux mille recrues ; mais qu'ayant
 " appris que les Anglais avaient été informés de son entre-
 " prise et qu'ils avaient pris des mesures pour empêcher
 " leurs nègres de se révolter, suivant le projet qui en
 " avait été fait et concerté, il avait pris les îles de Nièvres
 " et de St Christophe, sur lesquelles il avait tiré de grandes
 " contributions ; qu'ensuite il s'était rendu à la Havane avec
 " huit de ses navires, dans l'intention d'y prendre mille
 " Espagnols, pour s'emparer de la Caroline ; que la peste
 " qui régnait dans cette île lui avait enlevé plus de huit
 " cents hommes, et que lui-même en était mort, avec Mr
 " Gabaret, Capitaine de vaisseaux, ainsi que plusieurs offi-
 " ciers de l'escadre." De son côté, Mr Guérin, dans son
Histoire maritime de France, à laquelle sont empruntés la
 plupart des détails qu'on vient de lire, après avoir suivi

l'illustre Canadien dans toutes ses gigantesques entreprises, termine ainsi son récit : “ Mr d'Iberville, dont la
“ carrière avait été signalée par vingt ans de combats, de
“ découvertes et d'utiles fondations, fut victime, à la
“ Havane, d'une seconde attaque d'épidémie. C'était un
“ héros dans toute l'étendue de l'expression. Si ses cam-
“ pagnes, prodigieuses par leurs résultats obtenus avec les
“ plus faibles moyens matériels, avaient eu l'Europe pour
“ témoin, et non les mers sans retentissement des voisi-
“ nages du pôle, il eût eu, de son vivant et après sa mort,
“ un nom aussi célèbre que ceux des Jean Bart, des
“ Duguay Trouin et des Tourville, et fût sans aucun doute
“ parvenu aux plus hauts grades et aux plus grands com-
“ mandements dans la marine.”

Lorsque mourut ainsi le grand homme qui avait donné à la France la Baie d'Hudson et la Louisiane, il avait à peine quarante-huit ans. Promu au grade de Capitaine de frégate en 1692, il avait été nommé Chevalier de l'Ordre royal et militaire de St. Louis en 1699, et Capitaine de vaisseaux du Roi en 1702. Etant en Acadie, Mr d'Iberville avait obtenu une vaste concession de terres, de douze lieues de front sur dix de largeur. Trois ans après, le 8 Octobre 1703, il avait épousé à Québec M^{lle} Marie-Thérèse de la Combe Pocatière, fille de Mr de la Combe Pocatière, Capitaine au régiment de Carignan Salières, et de Dame Marie-Anne Juchereau, qui elle-même, à la date du mariage de sa fille avec Mr d'Iberville, avait contracté un second mariage avec Mr François-Madeleine Ruelle, Chevalier, Sieur d'Auteuil et de Monceaux, Conseiller, etc. De ce mariage, Mr d'Iberville eut deux enfants : Pierre-Louis-Joseph, qui, né et ondoyé le 22 Juin 1694, sur le Grand Banc de Terre-neuve, reçut à Québec, le 7 Août suivant, les cérémonies du Baptême, des mains de Mr Dupré, Curé de la Cathédrale, ayant pour parrain Mr Joseph LeMoyne, Sieur de Sérigny, et pour marraine Dame Marie-Anne Juchereau, épouse de Mr d'Auteuil, sa grand'-mère ;—et une fille, connue dans le monde sous le

nom de Dame Grandive de Lavanaie. Après la mort de son mari, M^{de} d'Iberville passa en France, et épousa, en secondes noces, le Comte de Bethune, Lieutenant Général des armées du Roi.

PAUL LEMOYNE, SIEUR DE MARICOURT.—Mr Paul LeMoyne, Sieur de Maricourt, fut le quatrième fils de Mr de Longueuil. Il était né à Villemarie, le 15 Décembre 1663. Ayant suivi Mr d'Iberville dans ses différentes expéditions à la Baie d'Hudson, il eut une large part à ses triomphes. C'est ainsi qu'en 1686, après avoir traversé des pays jusque là inconnus, franchi une foule de rivières, de montagnes, de précipices, et enduré des fatigues incroyables, il avait, avec quelques hommes montés sur deux canots d'écorce, et de concert avec son frère, attaqué et pris à l'abordage le gros vaisseau anglais en croisière devant le fort Rupert, dont on a parlé. En 1690, au siège de Québec par l'Amiral Phipps, Mr de Maricourt fut un des premiers à voler au secours de cette ville, et nul, après Mr de St Hélène, ne contribua plus que lui à la déroute du Major Walley.

C'est à la suite de cette belle défense qui lui fit tant d'honneur, que Mr de Maricourt épousa à Québec, le 29 Octobre 1691, M^{lle} Marie-Madeleine Dupont de Neuville. Nous avons encore l'acte de son mariage. Nous aimons à le reproduire : “ Le 29 du mois d'Octobre 1691, après
 “ les fiançailles et la publication d'un ban de mariage,
 “ ayant obtenu dispense des deux autres, entre Paul Le-
 “ Moyne, Ecuyer, Sieur de Maricourt, fils de défunt
 “ Charles LeMoyne, Ecuyer, Sieur de Longueuil et de
 “ Châteauguay, et de Dame Catherine Primot, ses père et
 “ mère, de la paroisse de Villemarie, en l'Ile de Montréal,
 “ d'une part, et Demoiselle Marie-Madeleine Dupont de
 “ Neuville, fille de Nicolas Dupont, Ecuyer, Sieur de
 “ Neuville, Conseiller du Roi au Conseil Souverain de ce
 “ pays, fille de Dame Jeanne Gaudais, son épouse, de cette
 “ Paroisse d'autre part; et ne s'étant découvert aucun
 “ empêchement, je, François Dupré, Curé de Québec, les

“ ai mariés et leur ai donné la bénédiction nuptiale, en
“ présence de Mr Jacques LeBer, de Mr d'Iberville, de Mr
“ Charon, de Mr de Musseaux, de Mr Dupont, père de la
“ mariée, de Mr François Marie de Meloïses, Capitaine, et
“ de Mr de Line, lesquels ont signé avec l'époux et l'épouse.
“ (Signé) DUPRÉ, P^{tre}.”

Vers cette même époque, la guerre ayant recommencé avec les Iroquois, Mr de Frontenac résolut d'en finir avec cette nation orgueilleuse que ses précédentes défaites n'avaient pu instruire. S'étant donc déterminé à la grande expédition à laquelle il est souvent fait allusion, Mr de Maricourt reçut le commandement d'un des Corps d'armée. Après avoir ravagé le pays ennemi et contraint les Iroquois à poser les armes, Mr de Maricourt, aussi habile diplomate qu'intrépide guerrier, fut encore chargé de négocier les conditions de la paix. Sa mission eut un plein succès. C'est à la suite de ces pourparlers que les Sauvages, qui le redoutaient à cause de sa valeur, mais qui l'aimaient et l'estimaient à cause de sa probité et de sa droiture, et qui ne pouvaient résister à son éloquence persuasive, le choisirent pour leur protecteur et le prièrent d'être leur médiateur. Mr de Frontenac, en congédiant la députation des Cinq Nations, venue à Québec pour ratifier le traité, leur en fit compliment en ces termes :
“ Je suis très content que vous m'avez fait savoir que vous
“ avez continué d'adopter les Sieurs LeMoyne de Lon-
“ gueuil et de Maricourt, à la place du Sieur LeMoyne,
“ leur père. Si, dans la suite, j'ai quelque chose à vous
“ faire savoir, j'en chargerai volontiers l'un d'eux, puisque
“ vous m'assurez qu'ils seront bien reçus, qu'on aura con-
“ fiance en eux, et que vos Cabanes le souhaitent.”

Après la conclusion de la paix, Mr de Maricourt, qui avait été promu alors au grade de Capitaine, revint à Villemarie où était sa résidence. Cette résidence, connue sous le nom de *Près-de-Ville*, était située dans le faubourg St Laurent, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la maison des Frères des Ecoles Chrétiennes. “ Un ancien plan de la

“ ville de Montréal, rapporte Mr Jacques Viger, la retrace
 “ et l’inscrit : ‘ Maison Maricourt.’ Nous l’avons vue dans
 “ son premier état de construction, alors qu’elle n’était
 “ qu’un solide corps de logis à un étage, orné de deux
 “ petites ailes, faisant face à la ville. Elle était couverte
 “ en ardoise, et à toiture fort à pic. Originativement ap-
 “ pelée ‘ Hôtel Maricourt,’ à cause de ses ailes, cette
 “ maison avait été élevée au milieu d’un vaste champ qui
 “ venait aboutir à la rue Craig, et que bornait la petite
 “ rivière encaissée depuis dans un canal souterrain, sur
 “ laquelle on allait admirer un pont en pierre conduisant
 “ à *Près-de-Ville.*” C’est dans cette résidence que mourut
 prématurément son épouse, le 13 Avril 1703. Peu après,
 Mr de Maricourt épousa en secondes noces, à Québec, le 3
 Février 1704, M^{lle} Françoise Aubert de la Chesnaye, ainsi
 que nous l’apprend cet acte, dont la famille de Gaspé
 aimera à prendre connaissance : “ Le 3 Février 1704, Paul
 “ LeMoyne, Ecuyer, Sieur de Maricourt, Capitaine d’une
 “ Compagnie du détachement de la marine, veuf de feu
 “ Dame Marie-Madeleine Dupont, épousa Demoiselle
 “ Françoise Aubert, fille de feu maître Charles Aubert,
 “ Ecuyer, Sieur de la Chesnaye, Conseiller au Conseil
 “ Souverain de Québec, et de Dame Marie-Angélique
 “ Denis. Ce mariage a été célébré en présence de Madame
 “ de la Chesnaye, mère de l’épouse, de Messire François
 “ de Beauharnois, Chevalier, Seigneur de la Chaussée,
 “ Conseiller du Roi et Intendant de justice, etc., de Mes-
 “ sire Claude de Ramesay, Seigneur de Gene, etc., et Com-
 “ mandant des troupes en ce pays, de maître François
 “ Aubert, Ecuyer, Conseiller au Conseil Souverain, de
 “ Pierre et Louis, Ecuyers, Sieurs de la Chesnaye, frères
 “ de l’épouse, de Mr de Beauville, de Mr de Courtemanche,
 “ etc.” Ce nouveau mariage ne devait avoir que la durée
 des roses. Sept semaines seulement après sa célébration,
 Mr de Maricourt mourut dans la quarantième année de sa
 vie et fut inhumé à Villemarie, le 21 Mars 1704, sans laisser
 de postérité. Sa veuve se remaria, le 13 Novembre 1713,

à Mr Josué Boisberthelot de Beaucourt, dont le nom se retrouve souvent cité dans ces pages.

FRANÇOIS LEMOYNE, SIEUR DE BIENVILLE 1^{er}.—Mr François LeMoyne, Sieur de Bienville 1^{er}, né à Villemarie le 10 Mars 1666, était le cinquième fils de Mr de Longueuil. Sa carrière fut plus courte encore que celle de son frère de Maricourt. Ce jeune héros fut enlevé à la fleur de l'âge. Après s'être distingué en plusieurs rencontres, n'étant encore qu'Enseigne dans les troupes de la marine, il fut tué à l'âge de vingt-cinq ans, dans un combat livré à Repentigny entre un détachement de troupes françaises et un parti d'Onneiouts. Ces Sauvages ayant été forcés de battre en retraite, s'étaient réfugiés dans une maison. Poursuivis et attaqués avec vigueur, ils se défendaient en désespérés, lorsque le Chevalier de Vaudreuil qui commandait le détachement, ordonna de mettre le feu à la maison, afin d'en déloger l'ennemi. Ce fut alors que le jeune Bienville, n'écoutant que son ardeur, s'élança à une des fenêtres ; mais, au moment où il allait atteindre ses adversaires, il fut renversé mort d'un coup de mousquet. On rapporta son corps à Villemarie, où il fut inhumé le même jour. Ne s'étant point marié, il ne laissa point d'enfant.

Ce fut trois ans après, qu'une de ses sœurs, dont il faut bien aussi parler, Catherine-Jeanne, neuvième enfant de Mr de Longueuil, entra dans la noble maison de Chavoy. Elle épousa à Québec, le 8 Décembre 1694. Mr Pierre Payen, Seigneur de Noyan, Capitaine dans les troupes de la marine et Chevalier de St Louis. A titre de renseignement, nous donnons ici l'acte de son mariage : “ Le 8 Dé-
“ cembre 1694, ayant obtenu dispense de trois bans, Pierre
“ Payen, Ecuyer, Seigneur de Noyan, Capitaine d'une
“ Compagnie franche de la marine, fils de Messire Pierre
“ Payen, Chevalier, Seigneur de Chavoy, et de Dame
“ Hélène Vivien, ses père et mère, de la Paroisse des
“ Champs, en la ville d'Avranches, Evêché du dit lieu,
“ épousa Catherine Jeanne LeMoyne, fille de feu Charles
“ LeMoyne, Ecuyer, Sieur de Longueuil et de Château-

“ guay, et de Dame Catherine Primot, ses père et mère;
 “ de la Paroisse de Villemarie, de cet Evêché, d’autre part
 “ Témoins : Guillaume Emmanuel Théodore de Maupon,
 “ Chevalier, Comte de l’Estrange, Charles Madeleine
 “ Ruette, Chevalier, Seigneur d’Auteuil, Conseiller du
 “ Roi, etc.”

De ce mariage sont nés plusieurs enfants. L’aîné, qui portait le nom de Chavoy, fut une des victimes de la tourmente révolutionnaire. Hugues Payen de Chavoy, le cadet, figurait, en 1763, parmi les Pages de Louis XVI, et, lors de la Terreur, était Chevalier de St Louis et Lieutenant Colonel du régiment de Bearn. Il émigra, fit la campagne des Princes, rentra en France avec les Bourbons, et mourut à un âge avancé, en son Château de Chavoy, Département de la Manche.

JOSEPH LEMOYNE, SIEUR DE SÉRIGNY. — Mr Joseph Lemoigne, Sieur de Sérigny, fut le digne émule de son frère d’Iberville sur terre et sur mer. Il était le sixième fils de Mr de Longueuil et avait reçu le jour à Villemarie, le 22 Juillet 1668. Etant passé en France, il fut chargé, comme il a été dit, de conduire l’escadre avec laquelle Mr d’Iberville devait s’emparer de la Baie d’Hudson. Après s’être couvert de gloire sur ce vaste théâtre, il s’illustra davantage encore à la Floride et à la Louisiane. Les Espagnols, aussi vains alors qu’ils sont séditeux aujourd’hui, s’étant adjugé pour leur part l’Amérique Septentrionale, avaient en conséquence, après la mort de Mr de la Salle, pris possession de la Floride, et, pour empêcher les Français d’y revenir, s’étaient fortifiés dans la Baie de Pensacola. Mr de Sérigny, de concert avec ses frères, résolut de les en chasser. Il les attaqua donc, mais avec tant de vigueur, qu’ils ne purent tenir et qu’ils furent contraints d’abandonner honteusement leur proie. Après cet éclatant triomphe, n’ayant plus rien à faire de ce côté, Mr de Sérigny se rendit en Louisiane, et s’y employa à fortifier le pays. Ayant choisi la Baie de Mobile pour en faire le centre des opérations, il y fit élever un fort à quatre bastions.

En même temps, après avoir expulsé les Espagnols de l'île Dauphin, comme il les avait expulsés de Pensacola, trouvant ce lieu plus sûr pour les vaisseaux, il y fit construire une rade commode et spacieuse.

Il y avait deux ans que M^r de Sérigny, déjà Lieutenant de vaisseaux, y commandait, de concert avec ses frères, lorsqu'étant passé en France, le 27 Juin 1720, il fut promu au grade de Capitaine, "récompense, dit le Père Charle-voix, qui était bien due à sa valeur, à sa bonne conduite et au zèle avec lequel il avait servi le Prince depuis l'enfance, n'ayant jamais monté à aucun grade dans la marine, qu'après s'y être distingué par quelque action marquante, ou par quelque service important." S'étant alors définitivement fixé à Rochefort, il en devint Gouverneur en 1723 et y mourut en 1734, à l'âge de soixante-six ans, laissant, de son mariage avec M^{lle} Marie-Elizabeth Heron, deux fils et une fille. A l'exemple de leur père, les MM. de Sérigny entrèrent dans le service. L'aîné, après avoir été fait Capitaine de vaisseaux, mourut à Rochefort en 1753. Le cadet, vraisemblablement celui qui fut l'exécuteur testamentaire de M^r de Bienville, Fondateur de la Nouvelle-Orléans, mourut le 7 Août 1792. Il avait fait toute la campagne de Bohême et avait reçu deux blessures. Un des fils de ce dernier, Amédée-Honoré-Ferdinand de Sérigny, décédé le 31 Mars 1843, à son Château de Luret, où, en 1569, lors du siège de St. Jean d'Angely, était descendu le Roi Charles IX, avait été un des plus brillants Officiers Supérieurs du Génie, et Chevalier de la Légion d'Honneur. Deux autres du même nom, sans aucun doute frères du précédent, ont fourni une carrière si honorable, que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ce qu'en dit la feuille Saintongeaise, ne fût-ce que pour montrer, une fois de plus, que le sang canadien n'a pas dégénéré dans l'ancienne mère-patrie. Voici donc ce qu'écrivait ce journal d'alors : " Henri-Honoré LeMoyne de Sérigny, né dans l'Arrondissement de Rochefort, était, en 1789, Lieutenant de vaisseau. Pendant la révolution,

“ il se tint à l'écart, plutôt par un sentiment honorable
 “ d'abstention, que par prudence personnelle. En l'année
 “ 1809, il fut appelé à la mairie de St Jean d'Angely, où
 “ il se fit remarquer par la fermeté de son caractère et
 “ par la sagesse de son administration. Il contribua de
 “ tout son pouvoir, en 1813 et 1814, à l'érection du petit
 “ Séminaire de St Jean, qu'un décret impérial, daté du 23
 “ Janvier 1813, venait d'autoriser. Sa correspondance
 “ avec l'Evêque de la Rochelle, au sujet de la séparation
 “ des différents élèves fréquentant l'école religieuse et
 “ l'école civile, est pleine de dignité et de bienveillance.
 “ Celle avec l'Université n'est pas moins remarquable.
 “ Dans sa lettre au Recteur de l'Académie de Poitiers,
 “ en date du 8 Novembre 1814, on remarque ce passage
 “ qui caractérisait l'enseignement de l'Université impé-
 “ riale : ‘ Cinq années de soumission au système univer-
 “ sitaire, trente mille francs de dépense pour le maintien
 “ du Collège de cette ville, m'ont convaincu que l'orga-
 “ nisation de ces écoles pouvait faire de très-bons conscrits,
 “ mais qu'il n'en sortirait jamais un membre de l'Institut,
 “ ni même un homme doué des connaissances les plus
 “ communes.’ Dès lors, comme on le sait, l'habile ma-
 “ gistrat avait jugé le monopole universitaire et n'aurait
 “ point hésité à se prononcer pour la liberté de l'ensei-
 “ gnement, après laquelle soupire d'ailleurs tout homme
 “ sage et éclairé. Ses démêlés avec les hauts fonction-
 “ naires de l'Université durèrent une année, et il sut
 “ enfin, par son bon droit, autant que par l'énergie de
 “ son langage, mettre des bornes à l'envahissement de
 “ cette corporation.

“ Sérigny avait salué avec enthousiasme le retour des
 “ Bourbons. A l'arrivée de Napoléon en 1815, une pro-
 “ clamation du Maire de St Jean d'Angely, conçue dans
 “ un esprit d'opposition, lui valut une dénonciation en
 “ règle dont l'Empereur ne tint pourtant aucun compte. Il
 “ conserva Sérigny en disant *qu'il aimait des hommes de*
 “ *cette trempe de caractère.* Le Maire de St Jean fut, en

« 1815, chargé d'aller complimenter Louis XVIII au sujet
« de son heureux retour en France. En s'acquittant de
« cette haute mission, Sérigny sut encore ajouter à l'estime
« et à l'affection que lui avaient vouées ses concitoyens
« à l'égard de son intelligente et digne administration.
« Aussi, dès la première nouvelle de l'arrivée du Maire
« à St Jean d'Angely, la population entière accourut au
« devant de lui ; après avoir dételé les chevaux de sa
« voiture, elle l'entraîna avec enthousiasme jusqu'à la
« porte de son hôtel. Ce fut avec regret qu'en 1816 on le
« vit s'éloigner pour aller prendre, à Rochefort, la sous-
« direction des mouvements du port. Il est mort en 1824,
« au Château de Luret, près Tonnay-Boutonne.

« Henri LeMoyné de Sérigny, frère du précédent, né au
« Château de Luret, sur la Boutonne, en 1767, fut d'abord
« Ingénieur des constructions à Rochefort ; il créa dans
« le port certains établissements hydrauliques importants.
« Lorsqu'il eut sa retraite, il s'occupa d'agriculture et
« acquit la réputation d'un agronome distingué. Le 10
« Avril 1813, il fut nommé Maire de Rochefort et traversa
« des époques difficiles, de 1813 à 1829, avec un tempé-
« rament de sagesse et de modération qui honorèrent son
« administration. En 1817, il travailla à l'érection d'une
« école gratuite d'instruction primaire. L'année suivante,
« il obtint des fonds pour la création d'une bibliothèque
« publique qui renferme maintenant plus de huit mille
« volumes. Il apporta son contingent d'efforts à l'assai-
« nissement de la ville et de ses alentours ; il étendit les
« moyens d'irrigation des rues, ratifia le nivellement des
« pavés pour l'écoulement facile des eaux pluviales, et
« mérita bien d'une cité qui, grâce à de zélés et habiles
« magistrats, a été successivement amenée au point de
« prospérité et de richesse où nous la voyons aujourd'hui.

« La position de Mr de Sérigny, ses études particulières
« lui suggérèrent la pensée de travailler à l'amélioration
« et au dessèchement des nombreux marais qui bordent la
« Boutonne. Sous ce rapport, il rendit à l'humanité

“ d'éminents services. Il fournit à l'*Annuaire* de Lacurie
 “ les notes relatives à ces marais et constatant les grands
 “ travaux qui restent encore à exécuter dans l'intérêt de
 “ l'agriculture et de l'hygiène publique. M^r de Sérigny
 “ est mort le 30 Juillet 1848.”

LOUIS LEMOYNE, SIEUR DE CHATEAUGUAY I^{er}.—M^r Louis Le-
 Moyne, Sieur de Châteauguay, ainsi appelé de l'île con-
 cédée à son père, et où, en 1812, les Canadiens, sous les
 ordres du Colonel de Salaberry, ont remporté sur les
 Américains leur plus mémorable victoire, reçut le jour,
 comme ses frères, à Villemarie. La date de son Baptême
 est le 4 Janvier 1676. Il était le dixième fils de M^r de
 Longueuil. Ayant suivi, fort jeune, son frère d'Iberville
 à la Baie d'Hudson, M^r de Châteauguay montra tout ce
 qu'on devait attendre de son mâle courage. A l'attaque
 du fort Monsonis, dont on a parlé, après avoir inutilement
 sommé les Anglais de se rendre, il se précipita dans la
 place à la tête de ses hommes, et tombant sur l'ennemi au
 moment où il pointait ses canons contre les Français, il
 en fit un horrible carnage. C'était en 1685. Pendant les
 années qui suivirent, il livra tant de combats, malmena si
 fort les Anglais, que bientôt ceux-ci n'eurent plus, dans
 toute l'étendue de ce vaste pays, que le fort Nelson. Ce
 fort avait quatre bastions, était entouré d'un fossé profond
 et comptait une nombreuse garnison. C'était la place la
 plus considérable du pays. Il n'était pas prudent d'en
 laisser la possession aux Anglais ; il fut donc décidé qu'on
 l'attaquerait. Le combat fut long et acharné. Enfin, ne
 pouvant plus tenir contre la fougue impétueuse des as-
 saillants, la garnison se rendit. Cette victoire fut payée
 cher : M^r de Châteauguay fut blessé à mort, tout près de
 son frère, et expira le 4 Novembre 1694, n'ayant encore
 que 18 ans.

Sept ans auparavant, son frère François, né le 22 Sep-
 tembre 1670 et le septième fils de M^r de Longueuil, était
 aussi tombé en combattant pour son pays. Etant allé
 repousser un parti de Sauvages, suivant d'anciens docu-

ments, il fut atteint d'un coup d'arquebuse et succomba à ses blessures. Son inhumation eut lieu à Villemarie, le 21 Septembre 1687. Nous ignorons s'il suivit son frère en Louisiane et si c'est le même que celui auquel fut donné le nom de Sieur de *Sauvole*, auquel on attribue un mémoire sur l'établissement des Français en Louisiane.

La famille LeMoyne de Longueuil avait ainsi perdu, en peu d'années, trois de ses plus jeunes membres, au moment où ils donnaient les plus riches espérances, lorsque Marie-Anne, la seconde des filles, née à Villemarie le 13 Août 1678, épousa en cette ville, au mois d'Octobre 1699, M^r Jean-Baptiste Bouillet de la Chassaigne, Capitaine d'une Compagnie et Chevalier de St Louis. Voici l'acte de mariage : " Le 28 Octobre 1699, M^r Dollier de Casson, Grand
 " Vicaire de M^{sr} l'Evêque, ayant accordé dispense de 3
 " bans, le mariage a été fait entre Jean Bouillet, Er, Sieur
 " de la Chassaigne, Capitaine d'une Compagnie du détachement de la marine, âgé de 40 ans, fils de feu Godefroi
 " Bouillet, Er, Seigneur de la Chassaigne, et de D^e Anne
 " Bertault, ses père et mère, natif de Paray, en le Comté
 " de Charolois, et D^{lle} Marie-Anne LeMoyne, âgée de 18
 " ans, fille de feu Ch^s LeMoyne, E^{cr}, Seig^r de Longueuil,
 " et de D^e Catherine Primot, ses père et mère, de cette
 " Paroisse. Le dit mariage a été fait en présence de L^s
 " Pezard, S^r de la Touche, Commissaire ordinaire de
 " la marine et délégué de M^r l'Intendant, de M^{re} Charles
 " Henri, Marquis de la Gouât, Capitaine d'une Compagnie
 " du détachement, de Jacques LeBer, E^{cr}, oncle de l'épouse,
 " de Ch^s LeMoyne, Er, Seigneur de Longueuil, et Paul
 " LeMoyne, Er, S^r de Maricourt, tous deux Capitaines du
 " détachement, et frères de l'épouse, et de plusieurs autres
 " parents et amis. (Signé) :—Marguerite Gouât, Bouillet
 " de la Chassaigne, Longueuil, Marie-Anne LeMoyne, Le
 " Ber, Elisabeth Souart, Maricourt, Noyan, Subercase, De
 " la Touche, Elisabeth de Longueuil, Le Marquis de Gouât,
 " F^{ois} Dollier, G^a Vicaire, R. C. de Breslay, P^{tres}, faisant
 " les fonctions curiales."

JEAN-BAPTISTE LEMOYNE, SIEUR DE BIENVILLE II^e.—Mr Jean Baptiste LeMoynes, Sieur de Bienville II^e, fut le célèbre Fondateur de la Nouvelle-Orléans. Il était le douzième fils de Mr de Longueuil et avait reçu le jour à Villemarie, le 28 Février 1680. Après avoir été Garde Marine successivement à Brest et à Rochefort pendant les années 1697 et 1698, Mr de Bienville passa en Louisiane, où il fut nommé Commandant en second, le 30 Avril 1702, puis peu après Lieutenant du Roi. Etant repassé en France quelques années après, il revint en Louisiane avec le titre de Commandant Général. C'était en 1723. Vers cette même époque, il fut fait Chevalier de St Louis. Enfin, en 1732, après un nouveau voyage en France, il fut nommé Gouverneur Général de la Louisiane, le 25 Juillet, poste qu'il occupa de longues années, après quoi il se retira en France, où, après avoir déjà été promu au grade de Capitaine de vaisseaux en 1748, il reçut une pension de 4,800 livres à prendre sur le trésor royal.

Peu d'hommes réunirent à un plus haut point toutes les qualités qui font à la fois l'habile marin, le brave soldat et le sage administrateur. Lorsque Mr de Bienville succéda à Mr de la Mothe Cadillac dans le commandement général de la Louisiane, les Français occupaient encore Biloxi, l'Île Dauphin, Mobile, Natchez et Natchitoches, malgré toutes les tentatives des Anglais pour les en déposer. Ils avaient même commencé des habitations sur plusieurs autres points. Comprenant alors que les bords du Mississipi offraient une position plus avantageuse que les autres sites, pour former un vaste établissement, Mr de Bienville détermina l'emplacement et fit commencer les premiers travaux. Il jetait ainsi les fondements d'une ville qui devait être, en 1866, une des métropoles les plus riches et les plus peuplées du Nouveau Monde. Située à 30 lieues de l'Océan, cette ville naissante reçut le nom de Nouvelle-Orléans, en l'honneur du Duc d'Orléans, Régent du Royaume. Biloxi, d'abord chef lieu du pays, ayant été abandonné en 1732, par suite de la famine qui

avait sévi parmi les colons en 1721, la Nouvelle-Orléans devint cette même année la Capitale de la Louisiane. Quatre ans auparavant, les Espagnols ayant repris Pensacola aux Français, avec intention de les expulser à leur tour du pays, Mr de Bienville attaqua cette place par terre, pendant que Mr de Champmeslin devait l'attaquer par mer. La lutte fut des plus vives ; mais, après un combat de deux heures et demies, la ville fut obligée d'ouvrir ses portes aux vainqueurs, afin d'éviter les horreurs d'un assaut. C'est à la suite de ce brillant succès que les Canadiens, qui s'étaient les plus distingués, reçurent de l'avancement ou furent décorés de la Croix de St. Louis.

Mr de Bienville, après avoir été Commandant en Louisiane de 1723 à 1726, se trouvait en France, lorsqu'eut lieu, sous Mr Perrier, son successeur, le massacre des Français, auquel fait allusion M^{de} Benoist, petite-fille du Chevalier. C'est un événement sur lequel il faut revenir. Sous prétexte de chasse, les Natchez s'étaient armés et répandus dans les habitations, et, au signal donné, se précipitant sur les Français, en avaient fait une horrible boucherie : deux cents personnes de tout âge, de tout sexe, furent en un instant poignardées ; soixante femmes sur lesquelles furent commis toutes sortes d'outrages, et cent-cinquante enfants, saisis comme les autres, furent faits prisonniers. Cet affreux drame eut lieu le 28 Mai 1729, Malgré l'énergie que déploya Mr Perrier, pour venger cet attentat et en empêcher le retour, on eut lieu de regretter l'éloignement de celui qui avait jusqu'alors maintenu la sécurité dans le pays. La jalousie l'avait fait écarter ; la justice le fit rappeler. Devenu Gouverneur Général, Mr de Bienville s'appliqua à réparer les maux survenus pendant son absence, et lorsqu'il quitta la Louisiane, il la laissa dans l'état le plus prospère.

Mr de Bienville II^e mourut à Paris, à l'âge avancé de quatre-vingt-huit ans, le 7 Mars 1768, sans laisser de postérité. Comme Epaminondas qui donnait à sa patrie Leuctres et Mantinée pour éterniser sa mémoire, il put se

consoler de n'avoir pas d'héritiers de son nom et de sa gloire : il laissait à son pays la Louisiane organisée et la Nouvelle-Orléans fondée, éternels monuments de son génie, qui devaient porter son nom jusqu'à la postérité la plus reculée.

GABRIEL LEMOYNE, SIEUR D'ASSIGNY.—Mr Gabriel LeMoyne, Sieur d'Assigny, treizième fils de Mr de Longueuil, était né le 11 Novembre 1681. Brave et intelligent, Mr d'Assigny suivit ses frères dans plusieurs expéditions et partout honora le nom des LeMoyne de Longueuil. Suivant Mr Falconer et des papiers de famille, ce jeune guerrier, après s'être couvert de gloire à la Louisiane, sous la conduite de son frère d'Iberville, serait revenu malade à S^t Domingue, où il serait mort en 1701, ce qui expliquerait le silence gardé sur le reste de sa vie. D'un autre côté, sous le nom d'Assigny, on voit Mr de Longueuil, d'abord Garde-Marine, puis successivement Lieutenant et Capitaine, devenu Major à Montréal, Lieutenant du Roi aux Trois-Rivières, après avoir été décoré de la Croix de S^t Louis, et enfin Gouverneur de Montréal en 1749 ; mais ce ne peut être que le II^e Baron de Longueuil, qui, pour honorer la mémoire de Mr d'Assigny, aura sans doute ajouté son nom au sien. Espérons que, tôt ou tard, ce point d'histoire sera éclairci par ceux qui, ayant en main des documents, ont tenu jusqu'à ce jour à ne pas les communiquer.

ANTOINE LEMOYNE, SIEUR DE CHATEAUGAY II^e.—Mr Antoine LeMoyne, Sieur de Châteauguay, est le quatorzième et dernier fils de Mr de Longueuil. D'abord Garde-Marine à Rochefort en 1698, puis Enseigne en 1703, étant passé en Louisiane, il fut fait Capitaine, puis devint Commandant des troupes en 1717. L'année suivante, il fut nommé Lieutenant du Roi, et, peu après, reçut la Croix de S^t Louis. En 1727, le Cabinet de Versailles, sur les témoignages rendus à sa capacité, l'appela à remplacer à la Martinique Mr de Brien, et dix ans après, le 7 Juillet 1737, le nomma Gouverneur de Cayenne. Mr de Châteauguay remplit ces

fonctions jusqu'en 1744, époque où, ayant été remplacé par Mr d'Orvilliers ¹, il passa en France. Son repos fut de peu de durée. Le gouvernement, ne pouvant se passer de ses services, le nomma Gouverneur de l'Île Royale. Ses commissions sont du 1^{er} Janvier 1745. Mr de Chateaugay ne devait pas occuper longtemps ce poste. Etant repassé en France, il mourut à Rochefort, le 21 Mars 1747.

D'après Mr Falconer, déjà cité, bien qu'il n'indique ni la date de son mariage, ni le lieu où il fut célébré, Mr de Chateaugay aurait épousé, étant Capitaine, M^{lle} Emilie de Fontaine ou de Frédailles. De son côté, Mr White dit qu'il laissa trois enfants, dont deux prirent du service. Mr de Beaujeu affirme à son tour qu'il laissa un fils : Jean-Baptiste LeMoyne de Chateaugay, lequel fut tué à la Martinique, pendant les troubles de 1791, et que ce dernier eut deux fils : Jean-Louis-Charles, et Jean-Louis-Armand, décédés sans postérité, l'un en 1792, l'autre en 1795. Quoiqu'il en soit, on retrouve vers cette même époque, soit à la Martinique, soit à Cayenne, plusieurs MM. LeMoyne. Ainsi, l'un, après avoir été Procureur du Roi à la Martinique, devint Garde des Sceaux ; l'autre, après s'être distingué comme écrivain à Rochefort, à Toulon, à S^t Domingue, devint Conseiller, en 1743, en cette dernière place, puis Commissaire Ordonnateur à Cayenne, en 1747.

II^o CHARLES LEMOYNE, 1^{er} BARON DE LONGUEUIL.

Mr Charles LeMoyne, dont nous avons remis à parler ici, afin de mieux établir la filiation, était le fils aîné de Mr Charles LeMoyne de Longueuil et de Dame Catherine Primot. Il reçut le jour à Villemarie, le 10 Décembre 1656, et à cause de sa bravoure, fut surnommé le *Machabée*

¹ Mr d'Orvilliers était fils aîné de Mr Gillonet d'Orvilliers, porté sur la liste en 1685, par le Ministre Segnelay, pour être envoyé en Canada. Un de ses frères, après avoir été Lieutenant, puis Capitaine en Canada, ayant été promu au grade de Capitaine de frégate à Rochefort, avait déjà, comme Mr d'Orvilliers père, rempli lui-même plusieurs années les fonctions de Gouverneur à Cayenne.

de Montréal. Suivant d'anciens documents, M^r C. de Longueuil étant passé en France, s'y serait distingué à la guerre de Flandre, avant de s'immortaliser en Canada par sa belle conduite. Il était à peine de retour dans la Nouvelle-France, que, frappé de son mérite incontestable, le Gouverneur de la Barre le recommanda au Ministre pour les fonctions de Major de Montréal, en remplacement de M^r Bizard. ¹ "C'est, disait ce Gouverneur, un
 " jeune homme de vingt-sept ans, qui, ayant été élevé près
 " de M^r le Maréchal d'Hunières, et ensuite fait Lieutenant
 " d'Infanterie, sait le métier et est en état de bien servir
 " Il est fils de M^r LeMoynes, dont je vous ai ci-devant
 " parlé."

Cette même année 1683, M^r de Longueuil épousa M^{lle} Claude-Elizabeth Souart d'Adoucourt, sœur de M^r le Chevalier Dominique Souart d'Adoucourt, Brigadier des armées du Roi, mort au Château de Bayonne en 1740, et nièce de M^r Gabriel Souart, qui, comme on l'a dit ailleurs, remplit pendant longtemps, à Villemarie, les premières charges du ministère pastoral. Quinze ans après, en 1698, devenu père de plusieurs enfants, M^r de Longueuil agrandit les domaines ² que lui avait laissés son illustre père, en y ajoutant cinquante arpents de front sur cent de profondeur. Le document qui en fait foi mérite d'être conservé, car il montre que la famille de Longueuil, justement célèbre par ses exploits militaires, ne l'est pas moins par son esprit d'entreprise et les établissements qu'elle forma.

¹ C'est celui qui a donné son nom à l'île ainsi appelée. Il commanda plusieurs années à Montréal, en l'absence du Gouverneur. Un de ses fils passa en Louisiane, où il fut successivement promu au grade de Lieutenant et de Capitaine.

² Par son testament, en date du 30 Janvier 1685, M^r de Longueuil, alors malade dans sa maison de ville, rue S^t Paul, avait légué deux mille livres à son épouse. D'après l'inventaire qui en fut fait, ses biens formaient un capital de trente mille trois cents livres, et se décomposaient ainsi : Fief de Châteauguay, dix mille livres ; Fief de Maricourt, dix-huit cents livres ; Concession de la Chine, mille livres ; propriété à la Pointe S^t Charles, cinq mille livres ; maison de ville, onze mille livres ; autre emplacement, mille cinq cents livres.

Le voici : “ Sur ce qui nous a été représenté par Charles
“ LeMoyne, Ecuier, Sieur de Longueuil, qu’il possède
“ une terre en fief, appelée Longueuil, située sur le bord
“ du fleuve, vis-à-vis la ville de Montréal, contenant deux
“ lieues de large sur une lieue et demie de profondeur,
“ excepté cinquante arpents de front, qui n’ont de pro-
“ fondeur que cent arpents, laquelle terre a été concédée à
“ feu Charles LeMoyne, son père, sur laquelle il a fait bâtir
“ un fort flanqué de quatre tours, le tout en maçonnerie,
“ avec un Corps de garde, une belle Eglise et plusieurs
“ grands corps de logis, le tout aussi en maçonnerie,
“ construit hors le dit fort, et concédé à un certain
“ nombre d’habitants toute l’étendue de la dite terre, à
“ l’exception de ce qu’il a réservé pour son domaine, les-
“ quels habitants, aussi bien que lui, travaillent à la mettre
“ en culture et valeur ; et comme il désire, si Sa Majesté
“ l’a pour agréable, augmenter la dite terre et y établir
“ plusieurs villages, il nous a requis de lui concéder la
“ profondeur, en sorte qu’il ait jusqu’à trois lieues et
“ demie sur toute la largeur, à partir du fleuve : ayant
“ égard à l’exposé ci-dessus, et étant informés que la cons-
“ truction du dit fort et de l’Eglise, des corps de logis et
“ des autres bâtiments construits à neuf, lui ont coûté plus
“ de soixante mille livres, nous, sous le bon plaisir du Roi,
“ avons donné, concédé et accordé au dit Sieur de Lon-
“ gueuil la profondeur derrière sa dite terre, pour s’étendre
“ à l’avenir jusqu’à trois lieues et demie, sur toute la
“ largeur.” En 1700, la concession faite primitivement à
son père, et comprenant, outre les cinquante arpents de
terre de front sur cent de profondeur dont on vient de
parler, l’Ile S^{te} Hélène, l’Ile au Héron, plus l’étendue de
terre joignant celle du Sieur de Varennes, et une autre
aboutissant à la Prairie, le tout réuni en un seul Fief,
appelé Longueuil, fut ratifiée par un arrêt du Conseil
Supérieur, en date du 23 Avril.

Trois mois auparavant, le 26 Janvier, tant pour recon-
naître les services que M^r de Longueuil avait rendus à la

Colonie, soit au siège de Québec en 1690, où il fut blessé, soit dans la guerre contre les Iroquois, où il avait eu un bras cassé, que pour l'encourager à continuer les travaux de défrichement et à former de nouveaux établissements, Louis XIV l'avait créé Baron et avait érigé sa Seigneurie de Longueuil en Baronnie, faveur qui ne fut accordée qu'à très-peu de particuliers. Cette distinction fait trop d'honneur au pays pour que nous ne consignions pas ici l'acte qui en fait foi : " Pour se conformer à nos desseins
 " dans l'établissement du Canada, est-il dit dans l'édit royal,
 " Mr LeMoyne a fait une dépense considérable, afin de
 " placer des habitants sur la terre et Seigneurie de Lon-
 " gueuil, dans laquelle il a travaillé à établir trois Paroisses;
 " et pour la conservation des habitants pendant la guerre,
 " il a fait bâtir à ses frais un fort flanqué de quatre tours,
 " en maçonnerie, avec un Corps de garde, plusieurs grands
 " corps de logis et une belle Eglise, un moulin et une
 " brasserie très-utile à la Colonie, le tout accompagné
 " d'un nombre considérable de domestiques, chevaux et
 " équipages, tellement que la dite Seigneurie est à pré-
 " sent une des plus belles de tout le pays, et la seule for-
 " tifiée et bâtie de cette manière, qui a considérablement
 " contribué à la conservation de tous les habitants des
 " Seigneuries voisines; laquelle terre est d'un revenu
 " considérable par les excessifs travaux qu'il y a faits, en
 " y entretenant ordinairement trente ouvriers, ce qu'il
 " est en état de soutenir et de tenir un rang de distinction
 " appuyé sur le mérite et la vertu. A ces causes et autres
 " nous mouvant, avons créé, érigé, élevé et décoré, créons,
 " érigeons, élevons et décorons la dite terre et Seigneurie
 " de Longueuil, en titre, nom et dignité de Baronnie;
 " voulons qu'il se puisse dire, nommer et qualifier Baron:
 " qu'il jouisse des droits d'armes, blasons, honneurs, pré-
 " rogatives, rang et prééminence en fait de guerre et
 " assemblées de noblesse, ainsi que les autres Barons de
 " notre Royaume. (Signé) Louis."

Mr de Longueuil, devenu ainsi Baron, puis fait, bientôt

après, Chevalier de St Louis, fut successivement Gouverneur des Trois-Rivières et de Montréal. Il cumula même les hautes fonctions de Commandant Général de la Colonie avec celles de Gouverneur de Montréal, comme étant le plus ancien des Gouverneurs particuliers des villes de Montréal et des Trois-Rivières, droit que lui conférait l'Ordonnance de Sa Majesté du 28 Janvier 1718. Ce commandement par intérim, qui ne faisait pas cesser ses commissions de Gouverneur particulier de Montréal, dura depuis la mort du Marquis de Vaudreuil, arrivée à Québec en 1725, jusqu'au 2 Septembre 1726, jour de l'enregistrement à Québec des lettres du Marquis de Beauharnois, comme Gouverneur Général. C'est alors que, de concert avec M^r Bégon, Intendant du Canada, M^r le Baron de Longueuil s'intéressa auprès du Ministre de la Marine pour faire obtenir des secours aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, et les aider à rebâtir leur maison incendiée en 1721.

Quelques années auparavant, en 1710, M^r de Longueuil, toujours attentif aux besoins du pays, avait obtenu, sur la rivière Chambly, une nouvelle concession de terres de trois lieues de front, afin d'y faire construire des moulins à scie. Il venait de mettre la dernière main à cette œuvre, lorsqu'il fut appelé à défendre la Colonie menacée du plus grand danger. Malgré le rude échec essuyé en 1690 aux environs de Québec, les Anglais, reprenant leurs projets d'attaque contre le Canada, venaient de faire un armement considérable. C'était en 1711. Trois ou quatre mille hommes étaient partis de New-York pour surprendre Montréal, pendant qu'une flotte nombreuse faisait voile pour Québec. Grande fut alors la consternation. Aux deux armées ennemies, la Nouvelle-France n'avait à opposer qu'une poignée de combattants. D'autre part, Villemarie, entourée d'une faible palissade de pieux, était incapable de résister à l'artillerie. Dans cette extrémité, on eut recours à la protection de la très-sainte Vierge, dont on avait si souvent ressenti les heureux effets. Pen-

dant que des prières s'élevaient de toutes parts vers le Ciel, Mr de Longueuil, jugeant qu'il était de la dernière importance de ne pas laisser approcher l'ennemi, rassembla tout ce qu'il put d'hommes, et, se mettant à leur tête, se rendit à Chambly, par où devait passer l'armée de terre, bien résolu à se laisser mettre en pièces plutôt que céder le terrain. En même temps, afin de montrer que toute sa confiance était en Dieu, il fit porter devant lui l'étendard de la très-sainte Vierge, ouvrage de M^{lle} LeBer, dont les prières valaient des armées. Sa confiance ne fut pas vaine : dans la nuit du 2 au 3 Septembre, au moment où la flotte anglaise entra dans le fleuve S^t Laurent, il survint une si violente tempête, qu'en moins d'une demi-heure, sept des plus gros vaisseaux anglais furent brisés contre les rochers, et qu'un autre, atteint par la foudre, vola en éclats. Le lendemain, on trouva étendus sur le rivage trois mille cadavres, parmi lesquels ceux des soldats appartenant aux deux Compagnies de la Reine. Effrayée d'un pareil désastre, l'armée de terre se hâta de rebrousser chemin. Le pays était sauvé encore une fois. C'est pour perpétuer le souvenir de ce grand événement, et en exécution d'un vœu qu'avaient fait les Demoiselles de Villemarie, que l'on fit bâtir, quelques années après, une Chapelle sous le titre de *Notre-Dame de la Victoire*, Chapelle qui subsista jusqu'en 1768, et qui, après avoir été reconstruite alors, a été remplacée dans ces derniers temps par la belle Chapelle de *Notre-Dame de Pitié*, un des plus riches et des plus pieux Sanctuaires de Montréal, spécialement consacré aux réunions des Enfants de Marie et des Demoiselles de la Congrégation.

Neuf ans après l'érection de ce monument à jamais glorieux, Mr le Baron de Longueuil, étant devenu veuf, épousa en secondes noces, le 17 Septembre 1727, M^{lle} Marie-Marguerite LeGardeur de Tilly, veuve de Mr Pierre de S^t Ours. Toute jeune, cette Demoiselle avait été placée au Couvent des Ursulines de Québec, par Mr de Courcelles. Devenue grande, elle avait épousé Mr Joseph

LeGouës de Gray, ou de Grey, suivant d'autres, Capitaine au régiment de Carignan. Après la mort de son époux, elle s'était remariée à M^r de S^t Ours, Sieur d'Echailons. Cette troisième union fut de courte durée. Le Baron de Longueuil, après avoir été successivement Lieutenant en 1687, Capitaine en 1691, Chevalier en 1703, Major de Montréal en 1706, Lieutenant du Roi en 1710, Gouverneur des Trois-Rivières en 1720, et Gouverneur de Montréal en 1724, mourut le 7 Juin 1729, à Villemarie, où on lui fit de magnifiques obsèques. La Baronne lui survécut 13 ans, étant morte dans la même ville, le 25 Février 1742, à l'âge avancé de 85 ans. De son mariage avec M^{lle} Souart d'Adoucourt, M^r le Baron de Longueuil laissa plusieurs enfants : Marie-Elisabeth, Gabrielle-Charlotte, Charles, Gabriel-François, nés à Villemarie ; Charles et Paul-Joseph, nés à la maison seigneuriale de Longueuil.

III^o CHARLES LEMOYNE DE LONGUEUIL, II^e BARON.

M^r Charles LeMoyne de Longueuil, II^e Baron, et quatrième enfant du précédent, reçut le jour au Château de Longueuil, comme on vient de le dire, et fut baptisé par M^r Gabriel Souart, son grand-oncle. Suivant les registres de Boucherville, il eut pour parrain M^r Jacques LeMoyne, Sieur de S^{te} Hélène, et pour marraine M^{lle} Anne Robutel, fille de M^r Claude Robutel de S^t André, Seigneur de l'Île S^t Paul. Le Baptême eut lieu le 20 Octobre 1687, deux jours après la naissance de l'enfant. Charles, son aîné, baptisé à Villemarie le 10 Octobre 1686, était mort trois jours après et avait été inhumé à Longueuil par le Curé de Boucherville. Entré fort jeune dans l'armée, M^r de Longueuil prit une part active à presque toutes les expéditions qui eurent lieu de son temps.

Il eut dans son plus jeune frère, Paul-Joseph, un digne émule de ses vertus guerrières. M^r Paul-Joseph LeMoyne, plus connu sous le nom de Chevalier de Longueuil, et qui devint le chef de la seconde branche de la famille de

Longueuil, était né le 17 Septembre 1701, au Château de Longueuil, treize ans après son frère Gabriel-François, baptisé à Villemarie, le 30 Juillet 1688. Ayant pris aussi de bonne heure du service, dès 1718 il fut fait Lieutenant au régiment de Normandie. Après avoir commandé au fort de Frontenac, il devint Gouverneur du Détroit, puis des Trois-Rivières, et enfin de la citadelle et place de Québec. Il se distingua en différentes campagnes, sous les ordres de Mr de Rigaud de Vaudreuil, du Marquis de Montcalm et du Chevalier de Lévis. C'est ainsi qu'en 1747, de concert avec le Chevalier Benoist, chargé de prêter main forte à Mr de Vaudreuil dans son expédition contre le fort George, on le vit au cœur de l'hiver, et malgré le froid et la neige, faire soixante lieues à la tête de ses hommes, raquettes aux pieds, et supporter d'incroyables fatigues. C'est la même énergie, la même bravoure dans les campagnes suivantes. Ayant épousé, en 1728, M^{lle} Marie-Geneviève Joybert de Soulanges, fille du Capitaine Pierre Joybert de Soulanges et de Dame Marie-Anne Becard de Grandville ¹, il en eut deux enfants : Marie-Geneviève, qui épousa à Québec, en 1752, le Chevalier de Beaujeu ; et Joseph-Dominique-Emmanuel, Seigneur de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil, qui, ayant pris du service, devint le célèbre Colonel de Longueuil. Après avoir été promu au grade de Capitaine, puis d'Aide Major des troupes de la Marine, Joseph-Dominique-Emmanuel épousa la veuve du Chevalier de Bonne de Lesdiguères, tué au siège de Québec en 1759. Resté dans le pays après la conquête, il fut un des intrépides défenseurs du fort S^t Jean en 1775, et peu après, en 1777, fut nommé Inspec-

¹ La famille Becard de Grandville a donné à la Colonie plusieurs officiers civils et militaires distingués. Trois ont été promus au grade de Capitaine, l'un en 1703, l'autre en 1716, et le dernier en 1736. Deux ont rempli la charge de Procureur du Roi, l'un en 1695, l'autre en 1700. En 1672, Mr de Grandville, le premier cité, obtint, n'étant encore qu'Enseigne, l'Ilet du Portage, auquel il fit ajouter, en 1696, deux lieues de front sur trois de profondeur, et qu'il augmenta encore en 1698 par l'acquisition des Iles Marguerite.

teur Général des milices, puis Colonel du régiment *Royal Canadien* en 1796, et enfin Conseiller Législatif sous Lord Dorchester, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée à Montréal, le 19 Janvier 1807. Quant à son père, le Chevalier de Longueuil, après avoir mérité, par ses longs et honorables services, la Croix de St Louis, ne pouvant se déterminer à vivre sous la domination anglaise, il passa en France et mourut à Port Louis, le 12 Mai 1778, chez la Baronne Germain, sa nièce. En 1734, il avait obtenu la Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, comprenant deux lieues de front sur trois de profondeur, concession qui fut ratifiée l'année suivante. A son départ du Canada, il laissa à son fils cette magnifique propriété.

Le Chevalier de Longueuil ne s'était pas encore allié à la famille de Joybert, que déjà Mr de Longueuil, appelé aussi Mr d'Assigny, avait épousé, à St Ours, le 29 Avril 1720, la jeune et belle Charlotte-Catherine de Gray, que sa belle-mère avait eue de son premier mari. Neuf ans après, n'étant encore âgé que de 42 ans, il était devenu II^e Baron de Longueuil, à la mort de son père, arrivée, comme on l'a dit, en 1729. Après avoir servi comme Garde Marine à Rochefort, en 1705, et avoir été fait successivement Lieutenant en 1713, Capitaine en 1719, il fut nommé Major à Montréal en 1733, et reçut, l'année suivante, la Croix de St Louis. C'est en cette qualité de Major, et comme cousin, qu'il assista, en 1743, au mariage du Chevalier Benoist, dont il leva des fonds sacrés, six ans après, le deuxième de ses enfants. A cette époque, en 1749, le Baron de Longueuil, après avoir rempli les fonctions de Lieutenant du Roi aux Trois-Rivières, était Gouverneur de Montréal. Deux ans après, en 1752, Mr de la Jonquière, Gouverneur Général, étant venu à mourir, il administra la Colonie, comme l'avait fait son père, jusqu'à l'arrivée du Marquis de Menneville, qui eut lieu au mois d'Août de la même année. Dans cet intervalle, Mr de Longueuil montra qu'en héritant des titres du I^{er} Baron, il avait aussi hérité de ses sentiments élevés. Par un

effet de la malveillance, l'Hôpital-Général de Villemarie était à la veille d'être supprimé. Déjà l'Ordonnance qui prescrivait cette suppression venait d'être publiée à son de trompe. M^{de} d'Youville, la digne Fondatrice de cet Institut, en avait reçu une copie. Pour empêcher l'effet de cette désastreuse mesure, Mr de Longueuil, de concert avec le Lieutenant du Roi, le Major et les autres officiers et magistrats, se hâta d'apposer sa signature à une supplique adressée au Ministre, en vue de faire révoquer les ordres de la Cour. Cette supplique eut tout l'effet qu'on s'en était promis : le funeste projet fut ajourné, puis abandonné tout à fait.

Pendant que le Baron honorait ainsi le beau nom qu'il portait, sa sœur Marie-Elisabeth faisait revivre dans le Cloître les vertus des plus ferventes Religieuses. Après avoir rempli quelque temps les fonctions les plus enviées auprès de la Duchesse d'Orléans, M^{lle} de Longueuil, n'éprouvant que du dégoût pour les faux plaisirs du monde, résolut de se donner entièrement à Dieu. Elle se présenta donc à l'Hôtel-Dieu de Québec. L'état de sa santé ne lui permettant pas alors de donner suite à son projet, elle le reprit, quelques années après, lorsque ses forces se furent consolidées. Elle fit son entrée au Monastère en 1707, et, sous le nom de *Marie de l'Enfant Jésus*, ne cessa d'édifier ses sœurs par la pratique de la plus aimable piété, jusqu'à sa mort qui arriva le 15 Décembre 1711, alors qu'elle n'était encore que dans sa vingt-septième année.

Après avoir rempli les fonctions de Gouverneur de Montréal à la satisfaction de tout le monde, M^r le Baron de Longueuil vit aussi arriver la fin de sa carrière. Il mourut le 17 Janvier 1755, à l'âge de soixante et sept ans et deux mois. Son épouse, la douce et pieuse Charlotte-Catherine de Gray, délicate de santé, était décédée, à Villemarie, trois ans après sa mère, le 11 Septembre 1745, n'étant âgée que de quarante-neuf ans. De ce mariage sont nés seize enfants, de 1721 à 1739 : Marguerite-Charlotte,

Charles-Jacques, Joseph, Marie-Louise, Marie-Marguerite-Catherine, Pierre-Amable, Joseph-Thomas, Jean-André, Marie-Catherine et Marie-Agathe, sœurs jumelles, Marie-Antoinette, Marie-Angélique, François-Augustin, Louis-Etienne et Agnès-Joseph, enfants jumeaux. A part Charles-Jacques, et une fille morte le jour même de sa naissance, tous ces enfants virent le jour à Villemarie. Marguerite-Charlotte, l'aînée, épousa à Montréal, le 7 Août 1759, Mr François Maizières de Maisoncelle, Capitaine dans les troupes de la marine ; Agnès-Joseph, la plus jeune, contracta mariage avec Mr Joseph Germain, Capitaine d'Infanterie, qui, étant passé en France après la conquête, fut fait Baron, et devint successivement Gouverneur de Port-Louis et de L'Orient. Les autres moururent pour la plupart à la fleur de l'âge.

IV^o CHARLES J. LEMOYNE DE LONGUEUIL, III^e BARON.

Mr Charles-Jacques LeMoyné de Longueuil, fils aîné du précédent, naquit au Château de Longueuil, le 26 Juillet 1724, et fut tenu sur les fonts baptismaux par le vainqueur de la Monongahéla, Mr Daniel Liénard de Beaujeu, Chevalier de St. Louis, et par M^{lle} D'Amours de Clignancourt.

Entré de bonne heure dans le service, ainsi que son frère Jean-André, appelé Sieur de Bienville, qui mourut en 1751, étant Enseigne d'Infanterie, Mr de Longueuil avait été élevé au grade de Capitaine et décoré de la Croix de St Louis, lorsqu'il épousa, à Montréal, le 7 Janvier 1754, M^{lle} Marie-Anne Fleury d'Eschambault, fille de Mr Joseph Fleury, Sieur d'Eschambault, Agent principal de la Compagnie des Indes, et de Dame Catherine Veron de Grandmesnil.

L'année suivante, son père étant venu à mourir, Mr de Longueuil lui succéda dans ses titres et devint ainsi III^e Baron, honneur dont il ne devait pas jouir longtemps. Cette même année, en effet, étant allé joindre, à la tête

d'un parti de Sauvages, le Baron Dieskau, partant pour la fatale expédition contre le fort Edouard, le Baron ne revint pas. Il avait sans doute trouvé la mort dans la déroute de l'armée française, abandonnée, au plus fort du combat, par les perfides Iroquois. C'est du moins ce que donne à entendre la dépêche du Marquis de Vaudreuil, en date du 27 Septembre 1755, et rendant compte au Ministre de la défaite du Baron Dieskau, arrivée le 8 du même mois. " La plupart des Canadiens et des Sauvages, " dit-il, tombèrent en embuscade d'Anglais, venus du fort " Lydius (Edouard), et les Sauvages eurent plusieurs " blessés. Mr le Baron de Longueuil, qui était à la tête " des Sauvages, voulut forcer l'ennemi. Il fut blessé au " bras, et ayant toujours avancé, les Sauvages ne le " revirent plus. On pense qu'il est resté dans cette embus- " cade."

Lorsqu'il partit pour cette funeste expédition, le Baron de Longueuil laissait son épouse enceinte. Le 21 Mars 1756, elle mit, en effet, deux enfants jumelles au monde : Marie-Catherine-Joseph, qui mourut au mois d'Août suivant, à la Longue-Pointe, où elle était en nourrice, et Marie-Charles-Joseph. Ne pouvant croire que son mari était mort, bien qu'il le fût depuis plus de six mois, et se flattant toujours, comme on le lui faisait espérer dans la famille, que le Baron n'était que prisonnier chez l'ennemi ou même chez les Sauvages, M^{de} de Longueuil ne permit pas que, dans l'acte de Baptême, on ajoutât *qu'il était mort*. Bien plus, dans cette illusion, elle s'abstint de porter le deuil qu'on a coutume de prendre en pareille circonstance. Ce ne fut qu'en 1759, lorsque tout espoir fût perdu, qu'elle se laissa reconnaître publiquement comme veuve, en faisant présenter une requête au Juge Quiton de Monrepos, pour obtenir qu'on lui nommât un Curateur, comme *mineure émancipée par mariage*, et un Tuteur et Subrogé-tuteur à la petite fille mineure d'elle et de son mari. La Baronne était alors âgée de 18 ans, et sa fille en avait un peu plus de trois. Ayant, vers cette même époque, laissé

le Château de Longueuil, elle se retira à l'Hôpital-Général, qui offrait alors, avec une douce retraite, les agréments d'une société choisie et tous les secours de la Religion. On y voyait, en effet, M^{lle} Marie-Anne Robutel de la Noue, dont il a été parlé, et devenue M^{de} de Châteauguay, M^{lle} de Beaujeu, M^{de} de la Corne, M^{de} Louise Chartier de Lotbinière, épouse de Mr Larond, M^{de} de Ligneris, M^{de} de Verchères, M^{de} Sabrevois de Sermonville, M^{lle} de Repentigny, etc.

Quinze ans après la mort de son mari, le 11 Septembre 1770, par licence du Gouverneur, la Baronne épousa en secondes noces, à Montréal, l'Honorable William Grant, Receveur Général de la Province du Canada, mais n'eut point d'enfants de ce deuxième mariage, en sorte qu'à sa mort la Baronnie passa à sa fille unique, Marie-Charles-Joseph, qui épousa à Québec, le 7 Mai 1781, le Capitaine David Alexander Grant, du quatre-vingt-quatorzième régiment, et neveu de l'Honorable William Grant. Cette dernière est morte à Montréal, le 17 Janvier 1841, dans la quatre-vingt-sixième année de son âge, regrettée de tout le monde, mais surtout des pauvres, et laissant deux fils et une fille.

V^o CHARLES WILLIAM GRANT, IV^e BARON.

Mr Charles-William Grant, fils aîné du Capitaine Grant et de Dame M.-C.-J. de Longueuil, devint, après la mort de sa mère, IV^e Baron de Longueuil.

Suivant Mr de la Chenaye, qui fait autorité en cette matière, Mr Grant appartenait à une famille des plus illustres. Voici, en effet, ce qu'il atteste dans un écrit, contresigné par le Comte de Blanzky, le Duc d'Harcourt, etc. : " Je, soussigné, François-Alexandre de la Chenaye
 " des Bois, généalogiste, certifie avoir vu et examiné tous
 " les titres originaux de la famille des Grant, de Nor-
 " mandie, originaire d'Ecosse. Je déclare que les dits
 " titres sont des mieux en règle et qu'ils prouvent, par

“ degré et filiation bien établis, que cette famille, conduite
 “ d’Ecosse en France et en Normandie vers 1350, par
 “ Jean Gray, Ambassadeur d’Ecosse en France, avec
 “ Tassin et Guillaume Grant, qui ont toujours fait leur
 “ résidence depuis près de 450 ans dans cette province,
 “ laquelle famille est représentée aujourd’hui par Mr
 “ Grant de Blairfendie, Colonel des Dragons, Aide-Maré-
 “ chal des Logis des armées de France, Mr Grant, Seigneur
 “ de Plainville, Mr Grant, Chevalier et Seigneur de Vaux,
 “ etc., Mr Grant, Vicomte de Vaux, son fils, et Mr Charles
 “ Romain Grant, son petit-fils, MM. Grant, Officiers des
 “ Gardes du Corps, M^{de} des Méliers de Quetteville, née
 “ Grant, et MM. Grant de Souchey, du Glefien, tous
 “ militaires, et plusieurs Chevaliers de St Louis, descen-
 “ dants d’une race noble et très-ancienne, et qui ont leurs
 “ résidences au Château de Grant en Ecosse, à Paris, à
 “ Quetteville, à Plainville, au Souchet, à Vaux, au Pont
 “ de l’Arche, etc.; je déclare, dis-je, que cette famille est
 “ noble. En foi de quoi j’ai délivré le présent certificat,
 “ pour servir et valoir ce que de raison. A Paris, ce
 “ 20 Juin 1782. (Signé) DE LA CHENAYE.”

Pendant que son frère prenait du service et était promu
 au grade de Capitaine, le Baron Grant devenait membre
 du Conseil Législatif, où, ainsi que l’Honorable William
 Grant, il occupa toujours une place marquante. Ayant
 épousé la fille de l’Amiral Coffin, il en eut deux enfants,
 un fils et une fille. Il est mort à Kingston, à sa résidence
 de Aylwing-House, le 5 Juillet 1848, à l’âge de soixante
 et huit ans.

VI^o CHARLES JAMES IRVINE GRANT, V^e BARON.

Mr Charles-James-Irvine Grant, fils unique de l’Hono-
 rable William Grant et de Dame Coffin, né à Montréal, le
 1^{er} Avril 1815, entra d’abord dans l’armée, où il servit
 dans le soixante-dix-neuvième régiment en qualité de
 Lieutenant. Il quitta ensuite le service et épousa Miss

Henriet Gregor Cormore, dont il eut deux fils et une fille. Ayant perdu son épouse en 1847, le Baron s'est remarié à Charleston, Caroline du Sud, le 18 Janvier 1849, à Melle Anna Trapman, seconde fille de Mr Lewis Trapman, Consul de Brenan, et en a eu plusieurs enfants, qui, ainsi que leurs parents, résident présentement en Angleterre.

Quant à Marie-Elizabeth, sœur du IV^e Baron de Longueuil, elle a épousé Fortuné-Charles de Montenach, Ecuyer, Lieutenant au régiment de Meuron, de famille patricienne de Fribourg, en Suisse, et descendant des anciens Barons de Montenach, dont l'origine remonte au XII^e siècle. Après avoir occupé une place distinguée à la Chambre d'Assemblée, Mr de Montenach est mort à Montréal, le 22 Mai 1832. De ce mariage sont nés quatre enfants, trois filles et un fils. Melle Emma, l'aînée des filles, épousa, le 1^{er} Mars 1832, le Capitaine Pritchard, du cinquante-deuxième régiment, retraité aujourd'hui avec le grade de Colonel, et décoré d'une médaille d'honneur pour ses services et les glorieuses blessures qu'il a reçues dans la péninsule. M^{de} Pritchard est morte à Montréal, le 29 Juin 1848, laissant deux enfants : Emma, présentement épouse du Comte Quiqueran de Beaujeu, fils aîné de l'Honorable George René Saveuse de Beaujeu et de Dame Adélaïde-Catherine-Susanne de Gaspé ; et Charles, lequel, étant entré dans l'armée en 1856, est mort à Gibraltar, Lieutenant dans le cinquante-cinquième régiment, après avoir fait la campagne de Crimée. La deuxième des filles, Melle Wilhelmine-Duding, a épousé, en Octobre 1833, Mr Olivier-Joseph-Elzéar Perrault de Linière, Ecr., ainsi appelé de l'un de ses Fiefs et en mémoire de son oncle maternel, le Colonel Linière. Mr Perrault est fils aîné de l'H^{ble} Jean-Olivier Perrault, mort en 1827, Seigneur, Conseiller Législatif et Exécutif, Juge de la Cour du Banc du Roi à Québec, et de Dame Louise-Marie Taschereau, fille de l'H^{ble} Thomas-Jacques Taschereau, Conseiller, Seigneur et Patron de plusieurs Seigneuries dans la

Beauce, lequel descend d'une très-ancienne famille noble de Touraine, alliée au Marquis de Bercy, de Morion, de Bréhau et de Galard. De ce mariage sont issus cinq enfants, dont M^{lle} Marie-Victoria-Harline, née le 9 Juin 1844, est la seule survivante. Enfin, la troisième des filles a épousé le Lieutenant-Colonel Whyte, du septième Hussards, résidant à présent sur ses domaines en Irlande.

Mr Charles-Théodore de Montenach, frère des précédentes, après avoir servi plusieurs années aux Indes, comme Capitaine dans le quinzième régiment, est revenu en Canada, où il remplit les fonctions de Major de Brigade. Le vœu de ses compatriotes l'appelle à remplir la place vacante par la mort du Colonel Suzor.

A la famille de Longueuil se rattachent, suivant l'ouvrage : *Les Ursulines de Québec*, par Mr Jean LeMoynes, également originaire de Normandie, les familles LeMoynes si répandues dans les Districts de Québec et des Trois-Rivières. D'après une lettre que nous avons sous les yeux, il semblerait qu'il existe aussi, en France, des membres de cette famille. Voici cette lettre. Elle est adressée à M^{sr} de Charbonnel, alors à Paris : “ Monseigneur, je viens d'apprendre, par les journaux, que vous “ êtes à Paris pour quelques jours. Veuillez me permettre “ de m'adresser à vous, pour vous prier de me donner “ des renseignements sur la famille de Longueuil qui “ habite Montréal. Comme je porte le même nom, et que, “ par tradition de père en fils, je sais qu'une branche de “ ma famille est établie en Canada, je serais très-heureux “ de me rattacher à elle. Votre, etc., le M^{quis} de Longueuil. “ Au Château de Touranges, Département de l'Allier, ce “ 21 Août 1841.”